

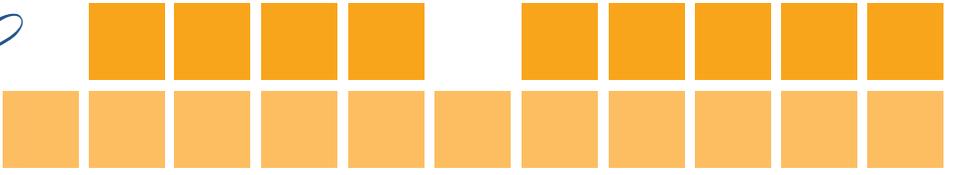
SALVEPAR



RAPPORT ANNUEL
2009

Sommaire

<u>Introduction</u>	1
<u>Chiffres clés</u>	2
<u>SALVEPAR en bourse</u>	3
<u>Gouvernement d'entreprise</u>	4
<u>Rapport de gestion</u>	5
<u>Rapport du Président sur le contrôle interne</u>	30
<u>Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices</u>	37
<u>Comptes annuels - Bilans comparés</u>	38
<u>Comptes de résultats comparés</u>	39
<u>Annexe au bilan et au compte de résultat</u>	40
<u>Rapport des Commissaires aux Comptes</u>	49
<u>Résolutions</u>	54
<u>Fonctions des mandataires sociaux</u>	57



HISTORIQUE

1929

création de **SALVE** (Société **A**lsacienne de **V**éhicule **E**lectriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin, qui prend en 1976 la dénomination de SALVEPAR.

1953

introduction à la Bourse de Nancy ; développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier.

1969

entrée de la SOCIETE GENERALE au capital de SALVE, via sa filiale SOGENAL qui prend la majorité du capital en 1986 via SG CAPITAL DEVELOPPEMENT.

A partir de 1990

diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activité autres que le transport.

A partir de 2003

mise en place d'une rotation plus rapide des cessions et des investissements :

2003 - 2004

Cessions :
CROMETAL/NORINCO
DUMONT/SAMSE
GEODIS (partielle)

Investissements :
FAIVELEY Transport (via le FCPR Sagard)
LORH (OC)

2005 - 2006

Cessions :
CROMETAL/NORINCO
GEODIS (partielle)

Investissements :
IPSOS
LACROIX
LATECOERE
POLYGONE (GL EVENTS)
TOUAX

2007 - 2009

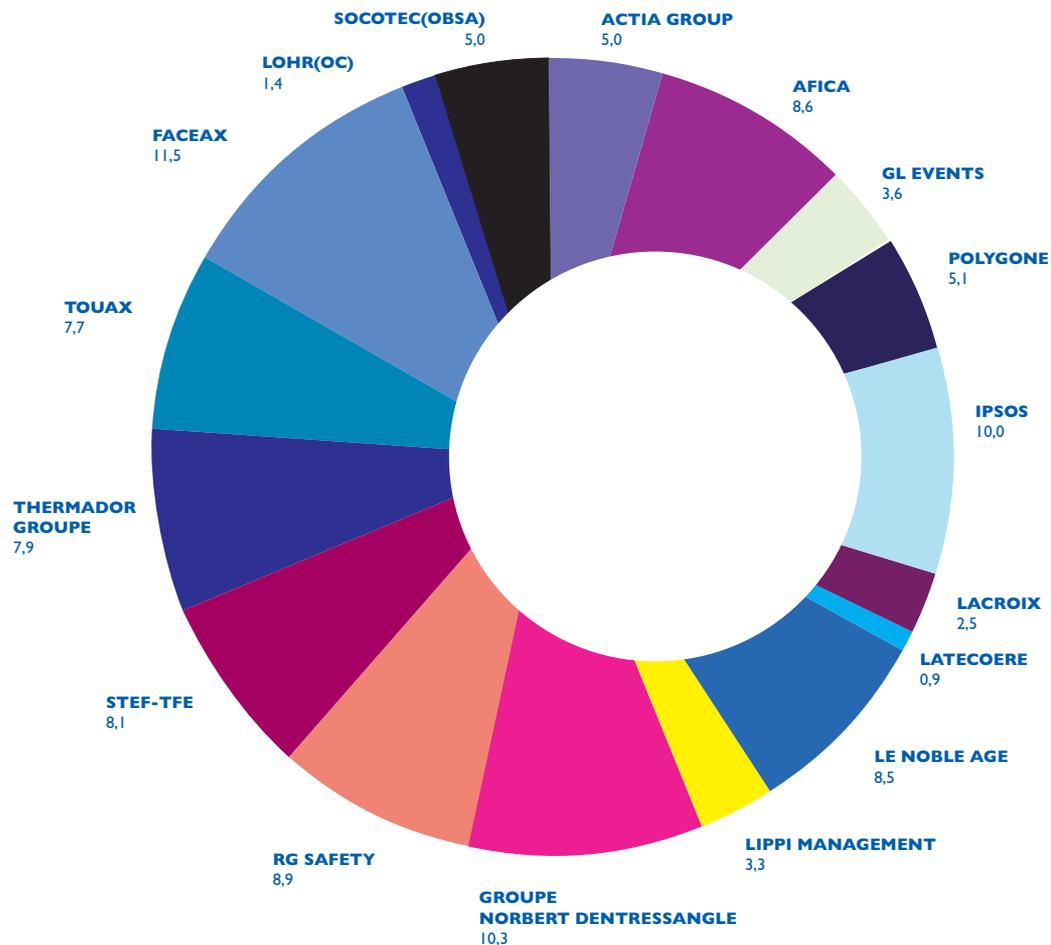
Cessions :
FAIVELEY Transport
GEODIS (Soldé)

Investissements :
FACEO (via le FCPR FACEAX)
GL EVENTS
GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE
LE NOBLE AGE
SOCOTEC (OBSA)
STEF-TFE
THERMADOR

PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2009

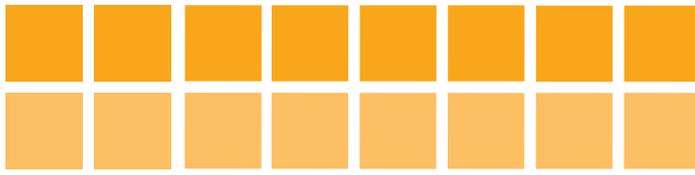
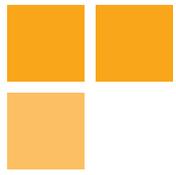
■ Prix de revient net en M€



■ Valeur nette comptable : 109,19 M€

■ % détenu par SALVEPAR

ACTIA GROUP	15,3	LIPPI MANAGEMENT	28,0
AFICA	20,0	NORBERT DENTRESSANGLE	2,6
FACEO	11,9	RG SAFETY	19,8
GL EVENTS	1,4	SOCOTEC	OBSA
POLYGONE	5,0	LOHR	OC
IPSOS	1,5	STEF-TFE	1,5
LACROIX	5,0	THERMADOR GROUPE	5,1
LATECOERE	5,0	TOUAX	6,4
LE NOBLE AGE	5,9		



Chère Madame, cher Monsieur,

L'économie, les marchés financiers et les entreprises ont subi à partir de l'automne 2007 jusqu'à la fin du premier semestre 2009 une crise de grande ampleur dont la propagation a été très rapide.

La récession s'est généralisée à toutes les composantes de l'économie, provoquant une forte chute des investissements, des exportations et de la demande des ménages. La croissance des pays émergents n'a pas résisté à l'ampleur du décrochage des pays développés. De leur côté les systèmes bancaires et financiers ont vacillé fortement.

Depuis le dernier trimestre 2009, une inflexion s'est faite jour, largement provoquée par les interventions fortes des pouvoirs publics, et par la nécessaire reconstitution des stocks dans les entreprises après l'ampleur sans précédent du déstockage intervenu.

La sortie de crise qui semble s'être enclenchée fin 2009, ne se traduit néanmoins que par un processus lent et fragile de croissance. Les incertitudes demeurent que ce soit sur le redémarrage de la consommation, sur la reprise des investissements par les entreprises, sur la situation du système financier par les besoins éventuels de reconstitution des fonds propres, enfin sur les marges de manœuvre des pouvoirs publics par l'ampleur des déficits budgétaires.

Cette situation a influencé significativement la valorisation des entreprises, et à l'image de l'ensemble des sociétés de Capital Développement, les effets ont été constatés dans les comptes de l'exercice 2008 de SALVEPAR.

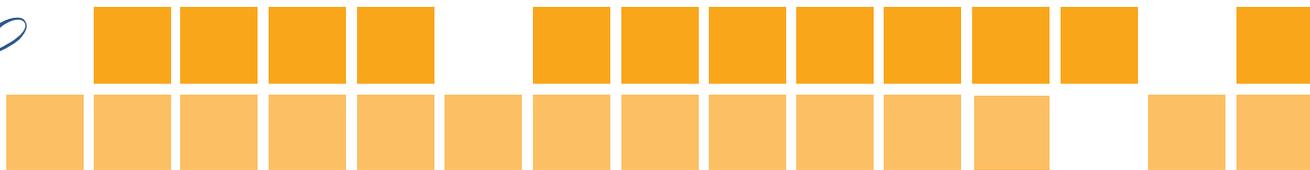
Courant 2009, dans cet environnement toujours difficile, les participations de SALVEPAR ont majoritairement montré une réelle capacité de résistance puis de redressement qui s'est traduite par la progression des valorisations, et l'exercice 2009 de SALVEPAR en a bénéficié.

Dans ce contexte d'incertitude économique, SALVEPAR a volontairement conservé en 2009 un niveau de trésorerie important et ralenti le rythme de ses investissements, tout en poursuivant la prospection et l'étude de dossiers.

Après l'opération réalisée en début d'année dans Socotec, et dès lors qu'une meilleure visibilité de la situation économique et des entreprises se dégageait, SALVEPAR a concrétisé un investissement dans la société Le Noble Age, outre l'accompagnement de l'augmentation de capital dans la société Touax.

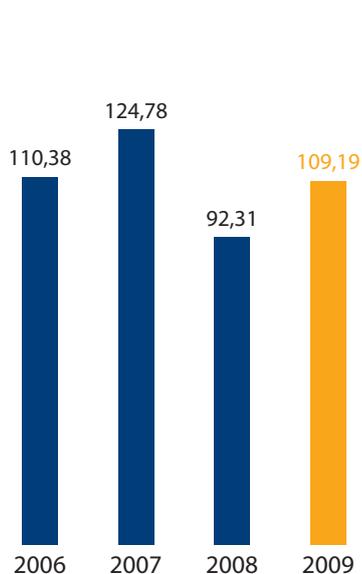
La stratégie d'investissement de SALVEPAR reste indissociable de la constitution d'un portefeuille diversifié tant par secteur qu'en nombre d'entreprises, ainsi que de l'accompagnement des entreprises à moyen terme, en collaboration avec l'actionnariat et le management.

Au cours de cette dernière période mouvementée SALVEPAR a su conserver une situation saine qui a préservé celle de ses actionnaires. Cela reste l'ambition de SALVEPAR de maintenir son rôle d'investisseur financier caractérisé par une présence durable auprès d'entrepreneurs et d'entreprises créateurs de valeur, quelles que soient les périodes économiques.

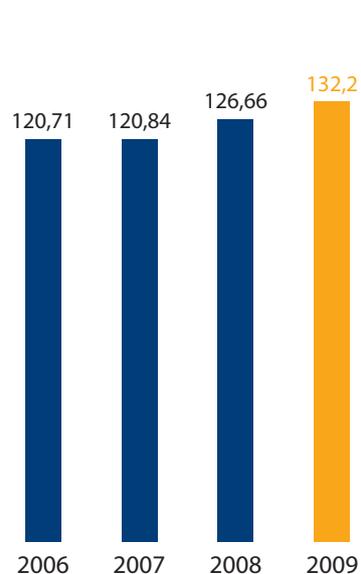


CHIFFRES CLÉS

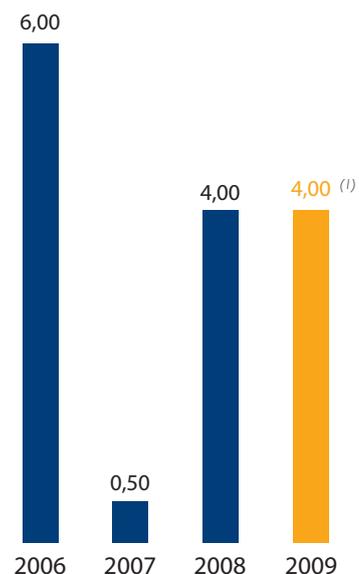
■ Immobilisations financières
(en millions d'euros)



■ Fonds propres après affectation des résultats
(en millions d'euros)



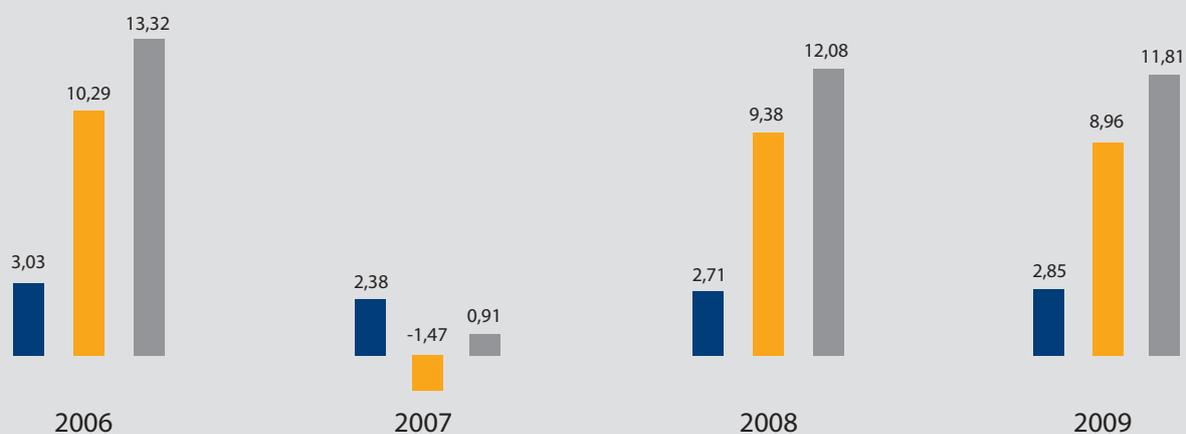
■ Dividende net versé par action (en euros)

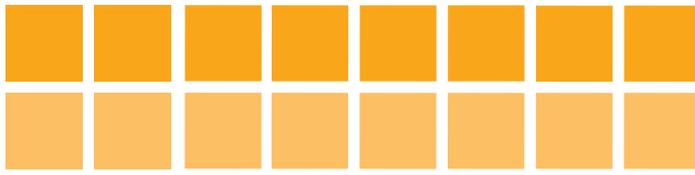
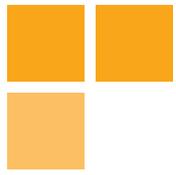


(1) Proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010.

(en millions d'euros)

■ Résultat net de gestion ■ Résultat net sur opérations immobilisées ■ Résultat net de l'exercice



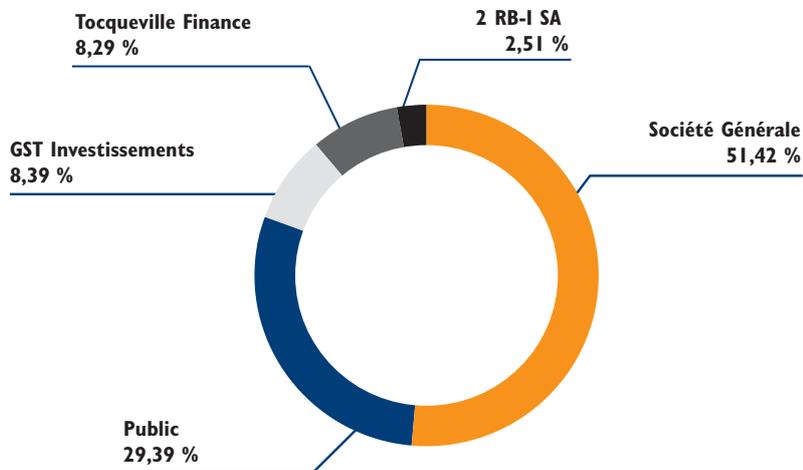


SALVEPAR EN BOURSE

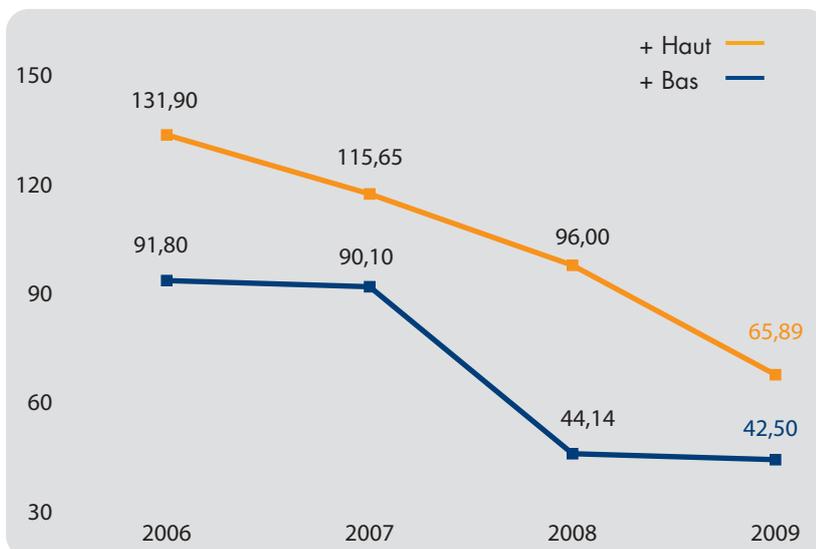
■ Euronext Paris - Compartiment C
 Code ISIN : FR0000124356 - SY
 Nombre de titres : 1 565 426
 Nombre de droits de vote : 1 565 426

Dates	Capitalisation Boursière	Actif net	
		Comptable	Réévalué
31/12/08	84,38 M€	132,92 M€	144,27 M€
31/12/09	97,06 M€	138,47 M€	150,36 M€

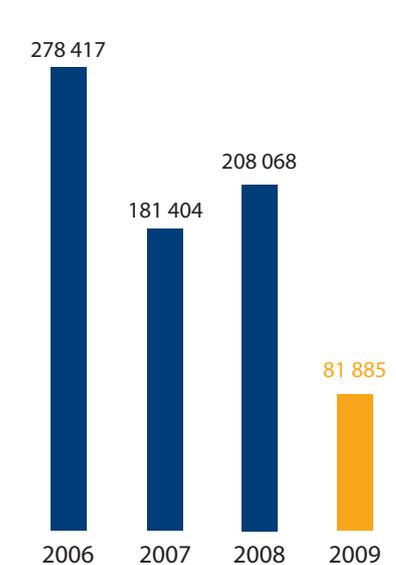
■ Actionnariat au 1^{er} mars 2010

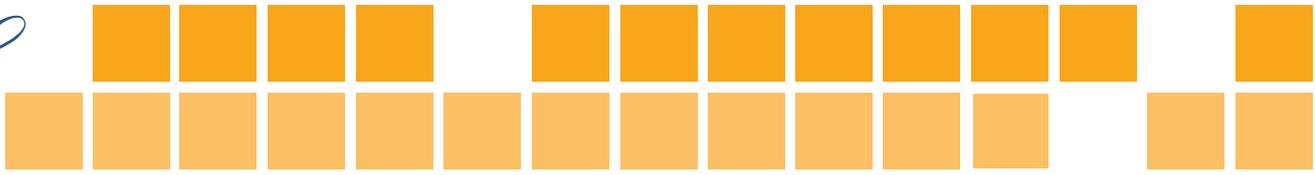


■ Evolution du cours de Bourse sur 4 ans (en euros)



■ Nombre de titres échangés (nombre de titres)





GOVERNEMENT D'ENTREPRISE AU 24 MARS 2010

Conseil d'Administration

- **Gilles VIENOT(*)**
Président d'Honneur
- **Yves-Claude ABESCAT**
Président - Directeur Général
- **Aline FRAGNET d'HAUSEN**
- **Michel DOUZOU**
- **Nicolas TRUELLE**
- **La SOCIETE GENERALE,**
représentée par **Denis DEVERS**
- **La Société GST INVESTISSEMENTS(*)**
représentée par **Georges TRAMIER**
- **La Société 2 RB-I SA(*)**
représentée par **Robert BIANCO**

Direction

- **Yves-Claude ABESCAT**
Président - Directeur Général
- **Jacques PEDRERO**
Directeur Général Délégué
- **Fabienne CHARLIAC**
Secrétaire Général

Comité des Comptes

- **Aline FRAGNET d'HAUSEN**
Président
- **Robert BIANCO**
- **Georges TRAMIER**

Commissaires aux Comptes

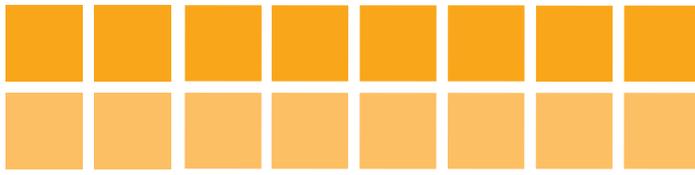
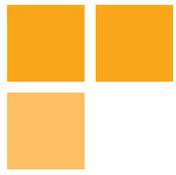
Titulaires :

- **ERNST & YOUNG et AUTRES**
- **EXPERTISE et AUDIT S.A.**

Suppléants :

- **Thierry GORLIN**
- **COREVISE**

(*) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, ce 16 juin 2010, pour vous présenter le rapport sur l'activité et les résultats de la Société pour l'exercice 2009. Cette Assemblée statuera aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaire et Extraordinaire. Il vous sera proposé, lors de la présentation des résolutions de reconduire les autorisations conférées au Conseil d'Administration pour intervenir en capital, ainsi que de soumettre à votre vote le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles VIENOT, de la société GST INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Georges TRAMIER et de la société 2RBI SA représentée par Monsieur Robert BIANCO.

1 - Orientations de gestion de SALVEPAR

Holding contrôlé à 51,42 % par le Groupe SOCIETE GENERALE, SALVEPAR exerce son métier dans le « capital développement » pour accompagner des sociétés cotées ou non. SALVEPAR détenait au 31 décembre 2009 des participations minoritaires dans :

- **ACTIA Group** : systèmes électroniques de recueil, de traitement et de transfert d'informations,
- **AFICA** : production de laiton et fabrication de pièces moulées, notamment des fourchettes de boîtes de vitesse,
- **FACEO (à travers le FCPR FACEAX)** : groupe européen spécialisé dans le management global de services,
- **GL EVENTS** : Gestion d'espaces et organisation d'événements,
- **GRUPE NORBERT DENTRESSANGLE** : un des leaders européens du transport et de la logistique,
- **IPSOS** : n°3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes,
- **LACROIX** : signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries pour industriels non électroniciens,
- **LATECOERE** : spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'aérostructures (fuselage, portes...) ainsi que des systèmes de câblages embarqués,

- **LE NOBLE AGE** : groupe de maisons de retraite médicalisées (EHPAD),
- **LIPPI** : marché de la clôture traditionnelle comme spécifique,
- **LOHR** : carrosseries industrielles notamment dans la fabrication de remorques porte-voitures,
- **POLYGONE S.A.** : holding de contrôle de GL EVENTS acteur majeur de l'événementiel mondial et 1^{er} groupe intégré du marché (gestion d'espaces et d'événements),
- **RG SAFETY** : négoce d'équipements professionnels de protection et de sécurité individuelle,
- **SOCOTEC** : leader dans les activités de contrôle, d'inspection et d'assistance technique,
- **STEF-TFE** : transport et logistique de produits sous température contrôlée,
- **THERMADOR GROUPE** : distribution spécialisée de matériels de chauffage, pompes, robinetterie à destination des grossistes,
- **TOUAX** : spécialisé dans la location opérationnelle de conteneurs, de constructeurs modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret.

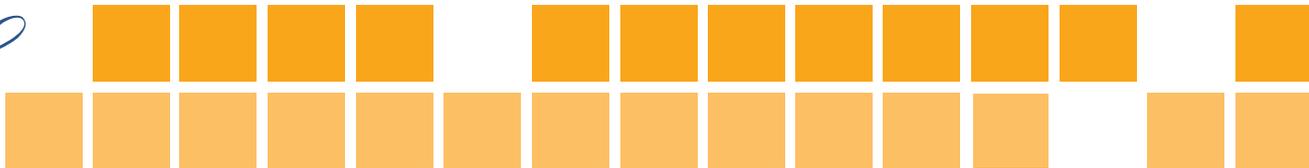
2 - Évolution de l'actif immobilisé

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009, la Direction de SALVEPAR avait mis en évidence la transformation et le rééquilibrage du portefeuille, qui s'est poursuivi avec les opérations suivantes :

Cessions :

- la cession par le FCPR SAGARD du solde des titres FAIVELEY TRANSPORT S.A., pour un montant de 6,1 millions d'euros, dégageant une plus-value de 3,6 millions d'euros. Cette opération aura généré au total une plus-value avant impôts de 21,3 millions d'euros sur 2008 et 2009;
- le remboursement de la 1^{ère} tranche des Obligations Convertibles de LOHR, soit 1,5 million d'euros ainsi qu'une prime de remboursement de 0,5 million d'euros.

En 2009, ces opérations de cessions ont représenté un montant de plus-value avant impôts de 4,2 millions d'euros.



Investissements :

- TOUAX, en participant à l'augmentation de capital pour un montant de 1,1 million d'euros, maintenant notre quote part à 6,4 % du capital.
- SOCOTEC en souscrivant à hauteur de 5 millions d'euros d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA) aux côtés d'autres investisseurs financiers,
- LE NOBLE AGE, cotée en bourse, en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 5,85 % pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Au total, les investissements ont représenté en 2009 un montant de 14,6 millions d'euros. L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

On notera également que CONFLANDEY S.A. est toujours en cours de liquidation judiciaire depuis le 31 janvier 2006 (la participation est intégralement dépréciée dans nos comptes).

3 - Actionnariat et titre en bourse

3.1. - ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2009, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- + de 51,4 % pour le Groupe SOCIETE GENERALE,
- + de 7,5 % pour la société GST INVESTISSEMENTS,
- + de 7,5 % pour la Société TOCQUEVILLE FINANCE,
- + de 2,5 % pour la Société 2 RB-I,

Au 1^{er} mars 2010, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 48,6 %, 52,2 % du capital sont détenus par des personnes morales et fonds et 47,8 % par des personnes physiques. Au total, la Société regroupe 4.137 actionnaires contre 4.451 au 16 février 2009, soit une diminution de 7,1 %.

En ce qui concerne la Société, elle ne détient aucune de ses actions. Par ailleurs, ses titres ne sont assortis que de droits de vote simple conformément à l'article 9 des statuts. Aucun salarié ne détient de titres SALVEPAR.

3.2. - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il est rappelé que l'article 9 des statuts de la Société prévoit une obligation de déclaration de franchissement de seuil à tout actionnaire qui viendrait à détenir 2,50 % ou un multiple de ce pourcentage compris entre 2,50 % et 50 % du capital, comme à tout actionnaire qui verrait sa participation revenir en deçà de ces seuils. Cette déclaration est à transmettre à la Société dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'opération ; faute d'y avoir procédé l'actionnaire défaillant est privé de son droit de vote dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Les franchissements de seuil notifiés à la Société en 2009 ont été les suivants :

- en mars 2009, la Société GST INVESTISSEMENTS a franchi à la hausse le seuil statutaire de 7,5 % de détention en capital et en droits de vote ;
- en août 2009, TOCQUEVILLE FINANCE a franchi à la hausse le seuil de 7,5% de détention en capital et en droits de vote.

3.3. - TITRE EN BOURSE

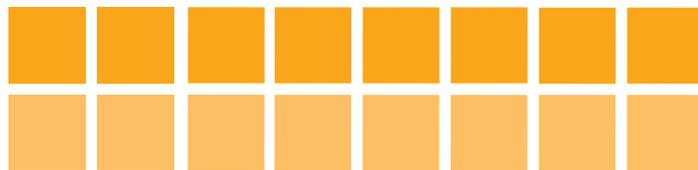
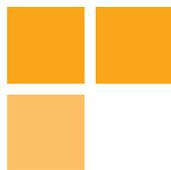
Classification ICB – SALVEPAR - secteur des Sociétés Financières – Sous-Section : 8775 – Activités financières spécialisées – Compartiment C.

Codification ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000124356 – Libellé : SALVEPAR Code SY.

Sur le plan boursier, l'année 2009 a vu le retournement du marché après une année 2008 particulièrement négative. Les indices ont enregistré les variations suivantes :

indices	2008	2009
CAC 40	- 42,68 %	+ 22,32 %
SBF 250	- 43,10 %	+ 23,89 %

Cotant 53,90 euros le 2 janvier 2009 à l'ouverture, le cours du titre SALVEPAR clôturait le 31 décembre 2009 à 62,00 euros, soit une hausse de 15,02 % contre une baisse de 43,85 % en 2008.



Les cours ont atteint au plus bas 42,50 euros en mars 2009 et 65,89 euros au plus haut début novembre 2009.

Les transactions, pour leur part, ont porté sur 81.885 titres représentant un taux de rotation du flottant de 10,77 % contre 27,36 % pour l'année 2008 avec 208.068 titres échangés.

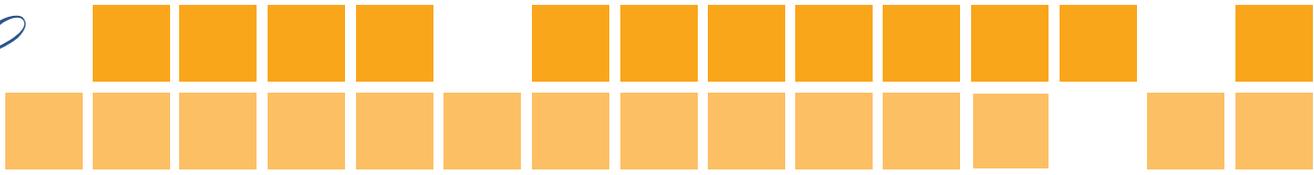
Au regard des capitaux propres de 138,5 millions d'euros à fin 2009, la valeur de l'action ressort à

88,45 euros contre 84,91 euros à fin 2008. L'actif net réévalué fin 2009 valorise l'action à 96,00 euros contre 92,20 euros à fin 2008. Depuis le début de l'année 2010, les cours extrêmes enregistrés sont un plus haut de 74,55 euros le 26 mars 2010 et un plus bas de 60,53 euros le 26 janvier 2010, représentant un écart de 23,2 %.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les trois derniers exercices et sur le 1^{er} trimestre 2010 :

années	2010	2009		2008		2007	
INFORMATIONS BOURSIERES							
Cours							
+ haut	74,55 €	65,89 €		96,00 €		115,65 €	
+ bas	60,53 €	42,50 €		44,14 €		90,10 €	
Capitalisation boursière	31/03 112,71 M€	31/12 97,06 M€	30/06 85,93 M€	31/12 84,38 M€	30/06 108,71 M€	31/12 148,16 M€	30/06 162,64 M€
Nombre de titres échangés	16.181	81.885		208.068		181.404	
Taux de rotation							
• global	-	5,23%		13,29 %		11,59 %	
• flottant	-	10,77 %		27,36 %		23,85 %	
Dividende net par action	2010 4,00 €*	versé en 2009 4,00 €		versé en 2008 0,50 €		versé en 2007 6,00 €	
Cours moyen de décembre	-	61,98 €		53,29 €		95,95 €	
Rendement	-	6,45%		0,94%		6,25 %	

* Proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010.



4 - Portefeuille



ACTIA GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 15 074 955,75 €, divisé en 20 099 941 actions de 0,75 € nominal.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE - 542 080 791 R.C.S. Toulouse

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

Code ISIN : FR0000076655

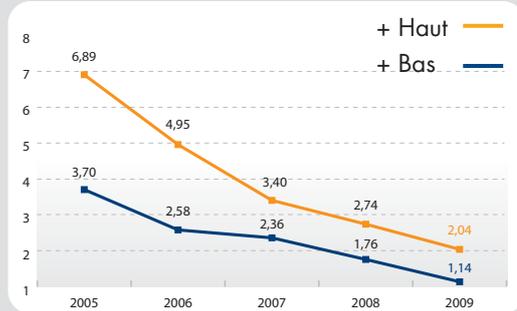
Contact Actionnaires : Catherine MALLET

Répartition du capital

- Familles PECH et CALMELS 49,8 %
- **SALVEPAR** **15,3 %**
- Investisseurs industriels 5,8 %
- Autres investisseurs et Public 28,8 %
- Auto-contrôle 0,3 %

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans

(en euros)



L'exercice 2009 d'ACTIA Group a été marqué par deux semestres contrastés, le premier très affecté par la crise économique, et le second au cours duquel le Groupe a pu redresser ses ventes et réduire ses coûts pour retrouver une rentabilité positive.

ACTIA Group devrait confirmer la reprise de l'activité et le retour aux bénéfices par l'effet de l'adaptation de sa structure, au cours de l'exercice 2010.

EXERCICES (en millions d'euros)

2007

2008

2009

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé

Chiffre d'affaires

Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)

Chiffre d'affaires

Résultat net

Masse distribuée au titre de l'exercice

63,0

250,6

5,8

43,4

4,0

(0,4)

0,9

65,8

261,3

4,6

42,4

3,8

(0,4)

0,9

62,0

223,7

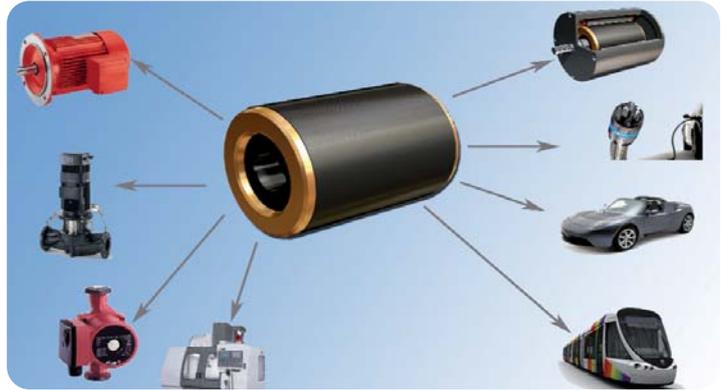
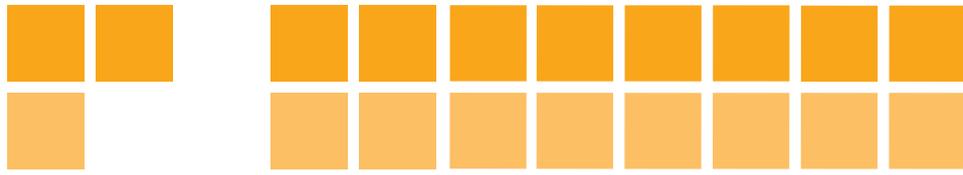
(2,9)

41,0

3,2

(0,4)

-



GRUPE AFICA

Société anonyme au capital de 1 216 000 €, divisé en 76 000 actions de 16 € nominal.

Siège social : 19, route de Bazancourt
51110 ISLES-SUR-SUIPPE - 336 780 408 R.C.S. Reims

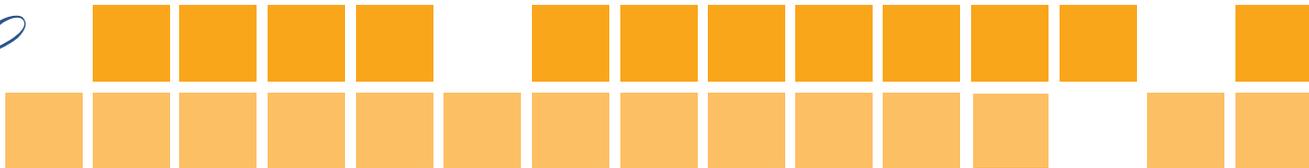
Répartition du capital

- Groupe familial 80,0 %
- **SALVEPAR** **20,0 %**

Dans un environnement particulièrement difficile lié au secteur automobile qui représente jusqu'à 70 % du chiffre d'affaires, mais aussi dans un contexte mouvementé du prix de la matière première le cuivre, AFICA-FAVI réussit un exercice très positif qui confirme à la fois la qualité de la gestion et de la structure financière.

La reprise du secteur automobile en 2010 devrait permettre de retrouver les niveaux antérieurs de rentabilité.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	37,7	40,0	40,9
Chiffre d'affaires	118,5	101,8	72,9
Résultat net de la période	7,4	4,7	2,0
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	17,7	19,1	20,2
Chiffre d'affaires	61,7	49,8	32,0
Résultat net	2,9	3,7	1,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	2,2	1,1	



FACEO

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 303 840 €, divisé en 130 384 actions de 10 € nominal.

Siège social : 157, rue de la Minière
78530 BUC - 398 054 981 R.C.S. Versailles

Répartition du capital

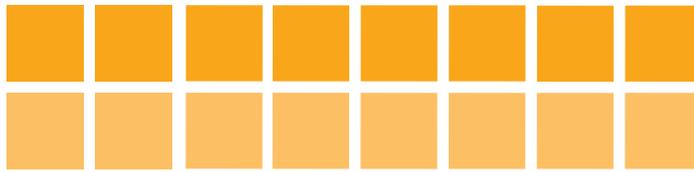
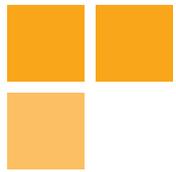
- Groupe APAX 82,0 %
- **SALVEPAR (via FCPR FACEAX) 11,9 %**
- Autres investisseurs 6,1 %

L'exercice 2009 de FACEO s'est inscrit dans une progression sensible de l'activité et de la rentabilité, et ceci non seulement dans le cadre du renouvellement de contrats mais aussi par la signature de nouveaux contrats de management de services ou par l'acquisition de sociétés.

Le cash-flow dégagé est venu réduire sensiblement l'endettement.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009
Consolidé		(*)	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	36,7	28,8	23,8
Chiffre d'affaires	365,0	492,3	426,4
Résultat net - Part du Groupe	5,5	(11,8)	(4,9)

(*) sur 15 mois



GL EVENTS

Société anonyme au capital de 71 694 960 € divisé en 17 923 740 actions de 4 € nominal.

Siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle 69530 BRIGNAIS - 351 571 757 R.C.S. Lyon

Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris

Contact Actionnaires : Erick ROSTAGNAT

Répartition du capital

- POLYGONE et administrateurs56,1 %
- BANQUE DE VIZILLE5,1 %
- **SALVEPAR**1,4 %
- Public37,4 %

POLYGONE

holding de contrôle de GL EVENTS à hauteur de 57,52 %

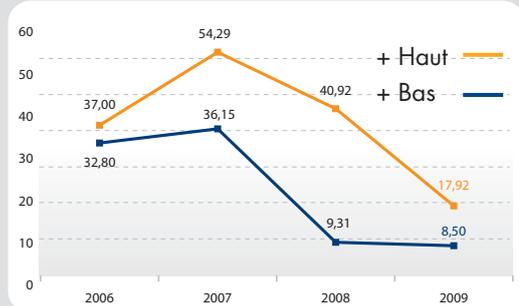
Société anonyme au capital de 14 039 715 € divisé en 921 000 actions sans valeur nominale.

Siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle 69530 BRIGNAIS - 412 768 681 R.C.S. Lyon

Répartition du capital

- Fondateurs dirigeants73,0 %
- **SALVEPAR**5,0 %
- Autres financiers22,0 %

Evolution du cours de Bourse sur 4 ans (en euros)



Dans un marché en contraction, et malgré les cessions d'activités réalisées au cours des précédents exercices, GL events réalise un exercice très positif au cours duquel il a concrétisé la réduction de son endettement par la cession des actifs immobiliers de Budapest et Turin (impact des cessions sur le résultat consolidé 4,1 millions d'euros).

Les trois métiers « Prestations de services » (256,4 millions d'euros), « Gestion d'espaces » (168,9 millions) et « Gestion d'évènements » (156,1 millions) équilibrent l'ensemble de l'activité, avec un résultat opérationnel très proche de 7 à 8,7 % du chiffre d'affaires selon le cas.

La signature de nouveaux contrats de concessions et de manifestations de grande envergure doit se traduire dès 2010 par le retour à une progression sensible de l'activité et de la rentabilité. Les trois principales acquisitions sont : la Société Alice Evénements, pour l'organisation d'évènements corporate, la gestion du Palais de la Mutualité à Paris, et la gestion du World Forum Convention Center à La Haye, qui pourraient être complétées en 2010 par le Palais Brongniart (à confirmer).

EXERCICES (en millions d'euros) - GL EVENTS

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

2007

2008

2009

310,3

307,8

330,0

633,5

605,7

581,4

36,1

29,9

25,5

242,9

233,8

235,0

22,9

22,8

20,8

5,8

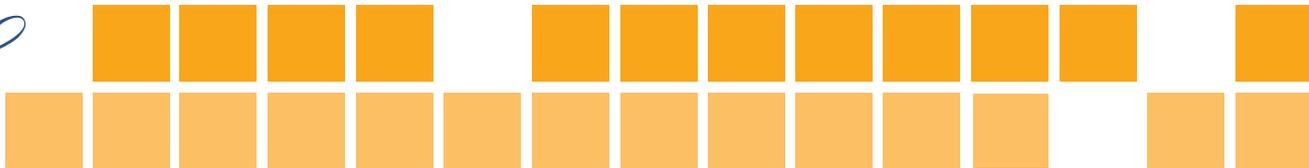
6,1

16,2

16,1

16,1

16,1



GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 19 672 482 €
divisé en 9 836 241 actions de 2 euros nominal.

Siège social : Les Pierelles – BP 98 – BEAUSEMBLANT
26241 SAINT-VALLIER-SUR-RHONE CEDEX
309 645 539 R.C.S. Romans

Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris

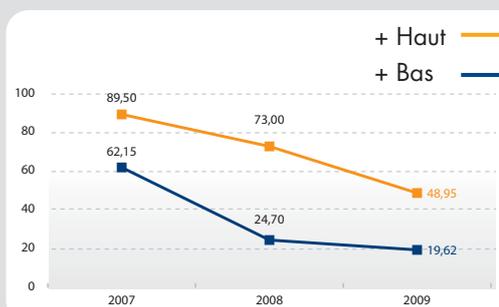
Code Isin : FR0000052870

Contact Actionnaires : Thierry LEDUC

Répartition du capital

- Famille DENTRESSANGLE5,5 %
- Financière NORBERT DENTRESSANGLE61,5 %
- Salariés0,6 %
- **SALVEPAR****2,6 %**
- Public26,8 %
- Actions détenues par GND3,0 %

Evolution du cours de Bourse sur 3 ans (en euros)



Les efforts de réduction des coûts (380 millions), entamés dès la fin 2008, ont permis de résister à la baisse de l'activité (390 millions d'euros). C'est pour la **Logistique**, l'optimisation des surfaces et la réduction de l'intérim, et pour le **Transport**, la réduction rapide et forte du parc de véhicules, la diminution de la sous-traitance et la compression des frais généraux.

L'intégration de CHRISTIAN SALVESEN est maintenant terminée, et l'ensemble est quasiment aux standards de Groupe NORBERT DENTRESSANGLE. En outre, le Groupe a su intégrer l'activité distribution à la palette dont CHRISTIAN SALVESEN était un spécialiste, et en faire bénéficier l'ensemble du Groupe.

La dette financière nette est en baisse de plus de 100 millions d'euros à 445 millions d'euros, reflétant la capacité du groupe à générer du cash par l'exploitation et à gérer au mieux ses investissements.

EXERCICES (en millions d'euros)

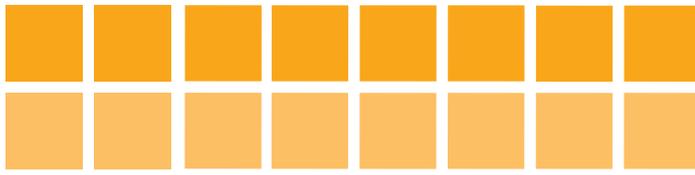
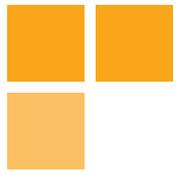
Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

	2007	2008	2009
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	335,0	311,0	400,0
Chiffre d'affaires	1 804,3	3 107,0	2 719,0
Résultat net de la période	49,3	42,4	85,7
Capitaux propres (avant distribution)	196,3	203,3	218,8
Chiffre d'affaires	18,7	22,7	24,5
Résultat net	29,8	15,6	19,8
Masse distribuée au titre de l'exercice	10,9	6,9	8,8



HOLDING SOCOTEC

Société par actions simplifiée au capital de 89 346 480 € divisé en 8 534 789 actions.

Siège social : 3, avenue du Centre – Les Quadrants
78280 GUYANCOURT - 508 402 450 R.C.S. Versailles

Répartition du capital

- CDC CI 70,4 %
- Management 14,3 %
- FCPE 15,3 %

SALVEPAR détient 500 obligations avec bons de souscription d'actions (OBSA) pour un montant nominal de 5 M€.

Un premier exercice au cours duquel l'activité sera restée stable, mais surtout le carnet de commandes fin novembre 2009 est égal à celui de fin novembre 2008. L'activité Construction (191 millions d'euros de chiffre d'affaires) a baissé de 8% compensée par les 7 autres métiers et notamment la gestion de patrimoine immobilier.

Les nouvelles exigences règlementaires, par exemple en faveur des handicapés ou sur les normes d'énergie suite au Grenelle de l'environnement, constituent un des moteurs de la croissance.

Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation à compter du premier janvier 2010, caractérisée par la mise en place de Branches d'activité, afin de déboucher sur des synergies significatives.

Les ratios d'endettement sont respectés.

EXERCICES (en millions d'euros)

2008

2009

Consolidé Holding Socotec

Capitaux propres de l'ensemble consolidé

46,5

70,0*

Chiffre d'affaires

432,8

435,2

Résultat net de la période

26,7

(14,7)

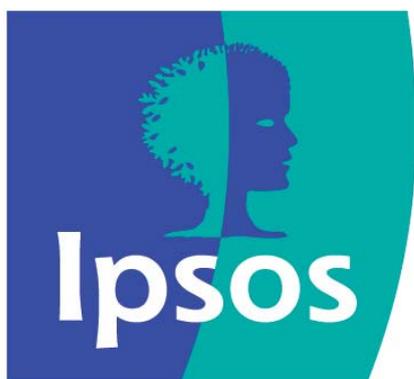
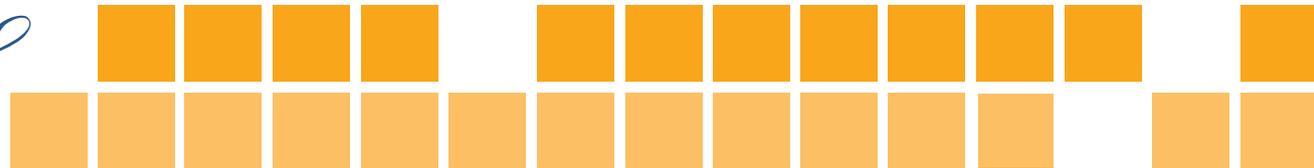
Consolidé Socotec SA

Résultat net de la période

20,6

20,3

* non compris 120 M€ d'OC détenues par les actionnaires.



IPSOS

Société anonyme au capital de 8 465 535 €, divisé en 33 862 140 actions de 0,25 € nominal.

Siège social : 35, rue du Val de Marne
75013 PARIS - 304 555 634 R.C.S. PARIS

Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris

Code ISIN : FR0000073298

Contact Actionnaires : Laurence STOCLET

Répartition du capital

• IT Participations.....	28,1 %
• SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	1,1 %
• SALVEPAR	1,5 %
• Salariés.....	1,1 %
• Auto-détention	3,5 %
• Autres	64,7 %

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



Si certains clients ont réduit leur budget marketing, l'activité d'IPSOS en a été faiblement affectée, le chiffre d'affaires réalisé en fin d'année a vu compenser la baisse de 5 % enregistrée jusque là. IPSOS termine 2009 avec un carnet de commandes supérieur à celui en cours fin 2008.

Enfin cet exercice s'est traduit par un cash flow largement positif qui, eu égard au ratio d'endettement, permet d'envisager le cas échéant de saisir des opportunités de croissance externe significatives.

IPSOS a communiqué les objectifs d'une croissance organique comprise entre 3% et 5% en 2010 et supérieure à 5 % en 2011. IPSOS anticipe une progression du niveau de la marge d'EBITDA de 9,4 % en 2009 à 11 % en 2011, ce qui devrait lui permettre de générer une croissance sensible du BNPA au cours des deux prochaines années.

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de l'ensemble

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

2007

2008

2009

467,6

449,8

523,0

927,2

979,3

943,7

52,3

57,6

58,4

377,4

376,0

378,1

0,3

1,0

0,3

10,9

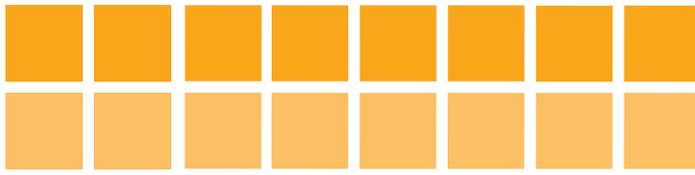
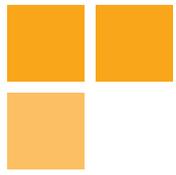
19,4

16,9

13,6

16,8

17,2



LACROIX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 €, divisé en 3 766 560 actions de 6,64 € nominal.

Siège social : 8, impasse du Bourrelier
44801 SAINT HERBLAIN CEDEX - 855 802 815 R.C.S. Nantes

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

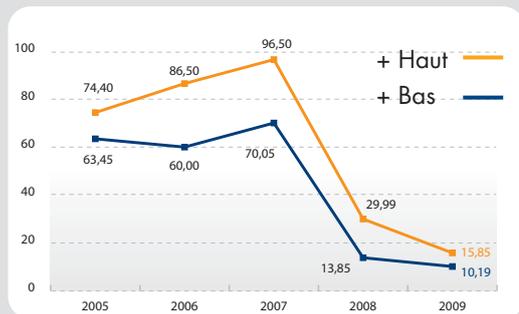
Code ISIN : FR0000066607

Contact Actionnaires : Yves KROTOFF

Répartition du capital

- Groupe familial 69,0 %
- **SALVEPAR** **5,0 %**
- Auto-contrôle 5,0 %
- Autres 21,0 %

■ Evolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



Dans un marché de la **Signalisation** stable en France, les volumes ont progressé de 7 % pour LACROIX, mais une forte concurrence sur les prix se traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 6,8 %, dont - 21 % venant de l'Espagne, soit, pour cette activité un chiffre d'affaires à 104,1 millions d'euros, et un résultat net de 3,9 millions d'euros contre 7 millions en 2008.

L'Electronique a le plus souffert tant en termes d'activité que de rentabilité, puisque malgré la croissance externe réalisée le chiffre d'affaires est resté stable à 112,4 millions d'euros, avec un résultat net négatif de 5,8 millions d'euros.

La Télégestion est stable avec +0,4 % à 22,5 millions d'euros, mais reste surtout très rentable avec un résultat net de 2,5 millions d'euros.

Dans ce contexte général la Société n'en a pas moins dégagé un cash flow positif qui lui a permis de réduire son endettement.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009/10 est égal à celui de 2008/09 à hauteur de 66,3 millions d'euros.

EXERCICES (en millions d'euros)

30/09/07

30/09/08

30/09/09

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

79,4

92,8

84,2

228,5

247,1

239,0

13,1

12,2

0,2

47,6

50,0

48,5

1,2

1,2

1,0

3,2

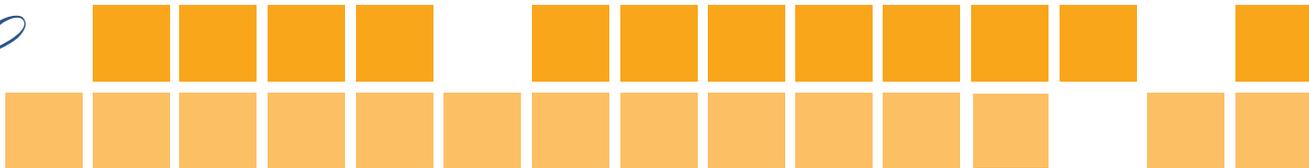
5,2

0,6

2,9

2,2

1,1



GROUPE LATECOERE



LATECOERE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 17 219 994 €, divisé en 8 609 997 actions
de 2 €.

Siège social : 135, rue de Périole
31079 TOULOUSE - 572 050 169 R.C.S. Toulouse

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

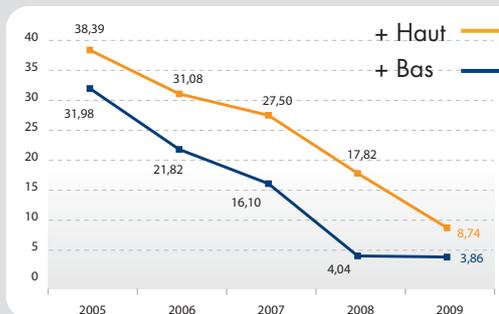
Code ISIN : FR0000032278

Contact Actionnaires : Jean-Pierre ROBERT

Répartition du capital

• Salariés (FCPE).....	15,0 %
• Mondrian	8,3 %
• Prigest.....	8,5 %
• SALVEPAR	5,0 %
• Public.....	63,2 %

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



La baisse du chiffre d'affaires **Aérostructure** a été très sensible, le chiffre d'affaires est ramené de 393,7 à 278,6 millions d'euros, affecté notamment par les avions d'affaires.

Le **Câblage** voit son activité passer de 169,9 millions d'euros à 150,7 millions d'euros, baisse provenant aussi des avions d'affaires.

L'activité **Ingénierie et services** progresse de 2,8 millions d'euros (40,4 millions d'euros) grâce aux premiers contrats sur l'A350.

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

2007

2008

2009

258,6

221,2

143,8

489,3

683,9⁽¹⁾

449,4

18,0

(6,7)

(91,0)

203,6

199,1

70,3

313,9

481,0

329,0

10,3

(5,7)

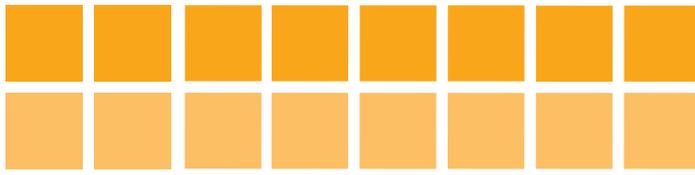
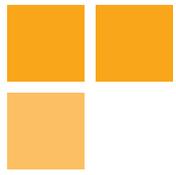
(129,0)

4,3

-

-

(1) 580 millions d'euros hors facturation exceptionnelle



GROUPE
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage



LE NOBLE AGE

Société anonyme au capital de 17 084 282 €, divisé en 8 542 141 actions de 2 € nominal.

Siège social : 6, rue des Saumonières – BP 32336
44323 NANTES Cedex 3 - 388 359 531 R.C.S. Nantes

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

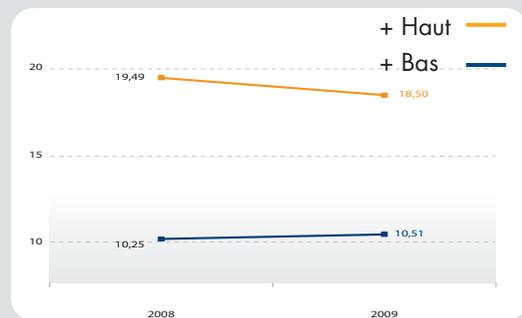
Code ISIN : FR0004170017

Contact Actionnaires : Jean-Paul SIRET

Répartition du capital

- Financière Vertavienne21,6 %
- Autres actionnaires11,6 %
- Familles Dejardins/Dardanne17,9 %
- Groupama4,7 %
- **SALVEPAR****5,9 %**
- Public38,3 %

Evolution du cours de Bourse sur 2 ans (en euros)



Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires ressort à 201,8 millions d'euros (+27,8%), intégrant une activité **Exploitation** en forte croissance de 27,6% à 161,6 millions d'euros. L'activité a bénéficié d'une bonne maîtrise du taux d'occupation sur l'ensemble de l'année à 96% pour les Etablissements en régime de croisière, alors même que près de 60% des lits sont en phase de restructuration ou de montée en charge.

Le Groupe va continuer sa politique de croissance externe.

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

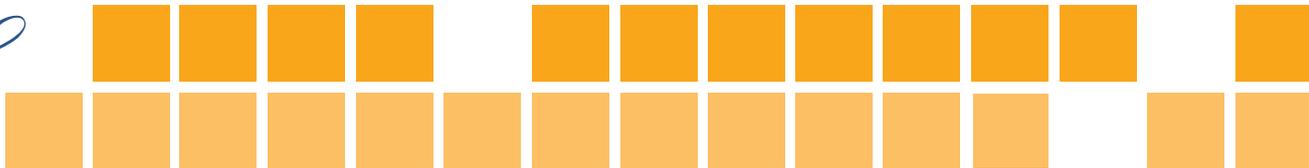
Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

2007

2008

2009

39,0	51,0	64,0
120,5	157,8	201,8
3,6	5,0	6,2
34,6	44,5	57,5
5,1	6,3	7,6
2,1	2,6	4,2
-	-	-





LIPPI MANAGEMENT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 897 000 €, divisé en 3 794 actions de 500 € nominal.

Siège social : La Fouillouse
16440 MOUTHIER - 304 541 246 R.C.S. Angoulême

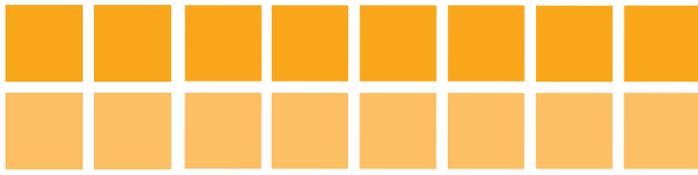
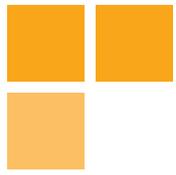
Répartition du capital

- Groupe familial 67,0 %
- Investisseurs financiers 33,0 %
dont **SALVEPAR** **28,0 %**

Dans un contexte d'activité difficile qui s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 21%, **LIPPI** réussit un bon exercice dégagant un résultat net positif, mais surtout un cash flow aussi positif via une action sur le BFR qui lui a permis de ramener son endettement net à zéro.

2010 sera aussi tendu que 2009, la part de l'activité liée à la construction privée restant très calme, et LIPPI subira le décalage du moindre nombre de permis de construire déposés en 2008 et 2009.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	13,4	14,7	15,2
Chiffre d'affaires	51,1	56,1	44,6
Résultat net de la période	1,0	1,5	0,8
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	5,5	5,7	6,2
Chiffre d'affaires	3,2	3,2	3,3
Résultat net	0,7	0,4	0,9
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,3	0,4	



LOHR

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 895 000 €, divisé en 8 950 actions de 100 € nominal.

Siège social : 29, rue du 14 Juillet
67980 HANGENBIETEN - 638 503 045 RCS Strasbourg

Répartition du capital

- Groupe familial 97,0 %
- Divers financiers 3,0 %
- **SALVEPAR** **1 action**
+ obligations convertibles pour un montant de 2,9 M€

L'activité **Porte-voitures** quasiment arrêtée en 2009 a lourdement pénalisé l'activité et la rentabilité de l'entreprise LOHR.

Le budget 2010 est basé sur un redressement de cette activité, alors que les autres productions (**Translohr, Modalohr, Soframe**) sont aussi prévues en progression.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009*
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	73,5	77,4	39,4
Chiffre d'affaires	367,3	335,7	104,3
Résultat net de la période	19,3	11,0	(36,7)

(*) Chiffres non arrêtés.



RG SAFETY

Société anonyme au capital de 16 342 937 €, divisé en :

- 214 790 actions ordinaires, de 61 € nominal
- 53 127 actions de préférence, de 61 € nominal.

Siège social : 74, rue du Docteur Lemoine
51100 REIMS - 420 625 394 R.C.S. Reims

Répartition du capital

- Groupe familial71,7 %
- **SALVEPAR****19,8 %**
- Autres Investisseurs financiers.....8,5 %

L'impact des ventes dans le cadre de la grippe A a permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires à 6,2 %, de son côté, le taux de marge a légèrement progressé.

Cela se traduit par un ROC quasiment inchangé à 9,5 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros qui permet à la société de concrétiser un excellent exercice.

Pour 2010, il n'est pas attendu de progression supérieure au marché autour de 4 à 5%.

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Chiffre d'affaires
Résultat net de la période

Maison-Mère

Capitaux propres (avant distribution)
Chiffre d'affaires
Résultat net
Masse distribuée au titre de l'exercice

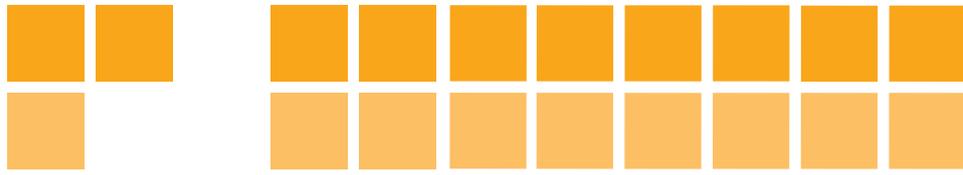
2007

2008

2009

			(*)
23,6	28,2		32,1
140,0	148,0		139,0
6,4	5,8		5,5
34,0	36,3		39,0
37,9	39,8		32,9
3,8	3,4		3,5
1,2	1,2		

(*) Chiffres estimés au moment de l'impression de ce rapport



STEF - TFE

Société anonyme au capital de 13 515 649 € divisé en 13 615 649 actions de 1 euro nominal.

Siège social : 93, boulevard Maiesherbes
75008 PARIS - 999 990 005 R.C.S. Paris

Cotation : Compartiment B d'Euronext Paris

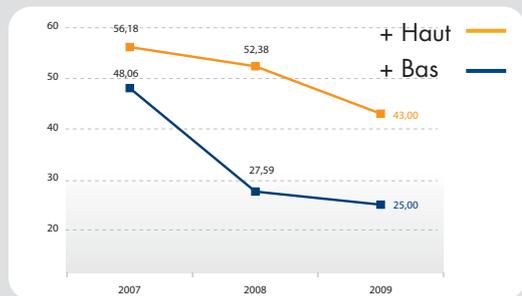
Code Isin : FR0000064271

Contact Actionnaires : Stanislas LEMOR

Répartition du capital

- INVESTFROID 8,2 %
- F.C.P. des salariés 15,0 %
- Management 38,0 %
- Auto-contrôle 1,0 %
- **SALVEPAR** **1,5 %**
- Public 36,3 %

Evolution du cours de Bourse sur 3 ans (en euros)

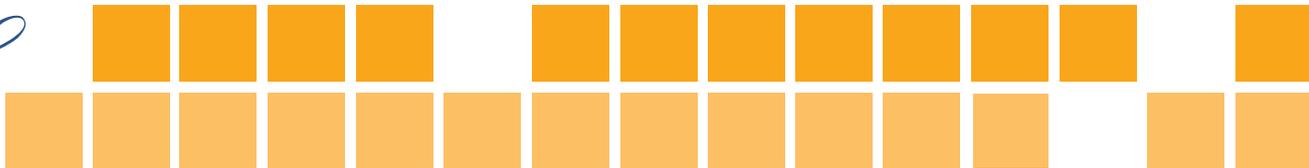


Malgré un premier semestre réalisé dans une économie en perte de vitesse, le spécialiste de la logistique et du transport de produits à température contrôlée a limité la baisse du chiffre d'affaires et du résultat net à -4,7 %.

La gestion s'est donc montrée efficace dans un environnement difficile.

Pour l'exercice en cours, le Groupe n'anticipe pas de redémarrage de l'activité, mais devrait bénéficier pleinement des mesures de gestion prises en 2009.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	311,1	319,3	295,1
Chiffre d'affaires	1 931,8	2 081,4	1 984,0
Résultat net de la période	49,0	45,6	43,5
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	106,8	107,5	113,1
Chiffre d'affaires	92,5	10,5	11,9
Résultat net	26,0	20,2	18,9
Masse distribuée au titre de l'exercice	13,6	14,2	14,2



THERMADOR GROUPE

Société anonyme au capital de 27 854 400 €, divisé en 1 740 900 actions de 16 euros.

Siège social : 80, rue du Ruisseau, Parc d'Activités de Chesnes – 38297 ST-QUENTIN FALLAVIER CEDEX 339 159 402 R.C.S. Vienne

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

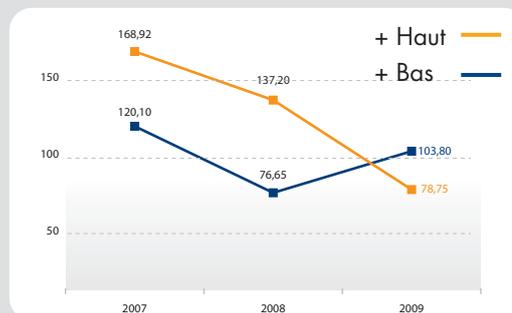
Code Isin : FR0000061111

Contact Actionnaires : Guy VINCENT

Répartition du capital

- Dirigeants et Personnel 17,3 %
- Anciens Dirigeants et famille des fondateurs 22,6 %
- **SALVEPAR** **5,1 %**
- Autres investisseurs 24,9 %
- Public 30,1 %

Evolution du cours de Bourse sur 3 ans (en euros)



Dans des secteurs où les ventes ont pu diminuer de plus de 10 %, THERMADOR GROUPE a su maintenir la baisse de son chiffre d'affaires à 5,5 %, témoignant de la qualité de son business modèle de distribution.

Ceci s'est accompagné d'un simple tassement de la rentabilité.

La structure financière, déjà solide, en ressort confortée, confirmée par une trésorerie nette positive (19 millions d'euros).

EXERCICES (en millions d'euros)

Consolidé

Capitaux propres de l'ensemble consolidé
 Chiffre d'affaires
 Résultat net de la période

Maison-Mère

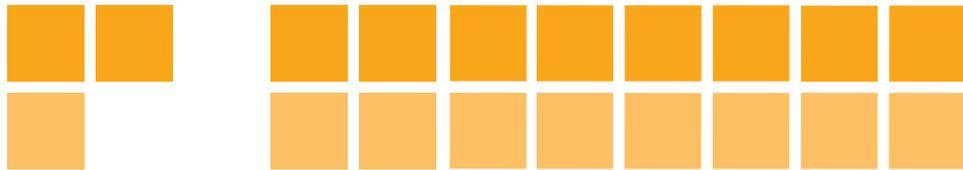
Capitaux propres (avant distribution)
 Chiffre d'affaires
 Résultat net
 Masse distribuée au titre de l'exercice

2007

2008

2009

85,3	96,1	103,8
164,0	182,9	173,0
19,6	20,1	15,9
42,7	48,7	54,0
3,6	3,9	4,2
9,9	16,5	16,0
10,6	10,6	10,6



TOUAX

Société en commandite par actions au capital de 45 506 688 €, divisé en 5 688 366 actions de 8 € nominal.

Siège social : 5, rue Bellini – Tour Arago
92806 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX - 305 729 352
R.C.S. Nanterre

Cotation : Compartiment C d'Euronext Paris

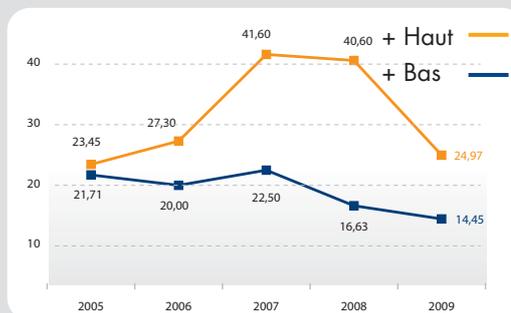
Code ISIN : FR0000033003

Contact Actionnaires : Raphaël WALEWSKI

Répartition du capital

- Groupe familial 31,5 %
- **SALVEPAR** **6,4 %**
- SOFINA 13,81 %
- Public 48,3 %

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



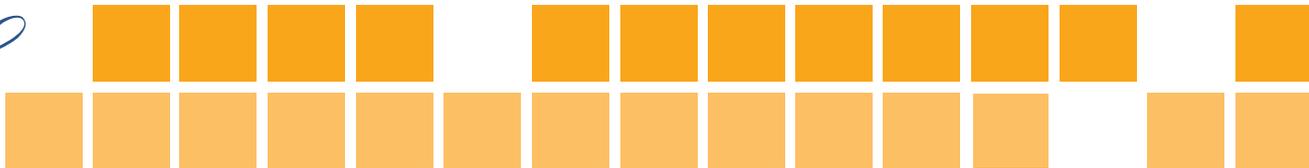
Le management de TOUAX a bien géré cette période de crise, ce qui s'est traduit par des résultats 2009 de qualité.

Le positionnement de TOUAX sur quatre métiers lui permet d'atténuer les effets de cycle propre à chacun d'eux.

En 2010, l'activité **Location** pourrait subir une baisse des taux de marge, mais compensée par une hausse des taux d'utilisation.

La **Construction modulaire** bénéficie d'un potentiel de développement consistant.

EXERCICES (en millions d'euros)	2007	2008	2009
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	68,5	102,4	128,9
Chiffre d'affaires	278,1	368,7	271,8
Résultat net de la période	11,7	16,8	14,1
Maison-Mère			
Capitaux propres (avant distribution)	55,2	77,0	91,8
Chiffre d'affaires	2,4	3,1	1,8
Résultat net	10,3	2,8	2,0
Masse distribuée au titre de l'exercice	3,8	4,8	-



5 - Les comptes de l'exercice 2009

Conformément au règlement CRC 99-02, les comptes consolidés n'étant pas significativement différents des comptes individuels et la société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, comme lors des exercices précédents, elle n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2009 et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. L'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 121,3 millions d'euros, soit une réévaluation de 12,1 millions d'euros par rapport à la valeur nette comptable à cette date, qui serait venue s'ajouter aux capitaux propres en normes IFRS.

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de façon identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Elle n'a pas d'endettement autre que la dette fiscale et sociale attachée à l'activité de l'Entreprise.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de gestion de l'exercice 2009 est en hausse de 5 % et s'établit à 2,850 millions d'euros contre 2,707 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Il est important de noter que, jusqu'en 2008 inclus, les dividendes reçus de GEODIS représentaient 38 % des produits des participations. En 2009, les revenus sont mieux répartis, le plus important représente 14,7 %.

Le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressort à 8,958 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 9,377 millions d'euros à fin 2008. Ce résultat provient d'une part des opérations de cessions qui ont été retracées à la rubrique « Évolution de l'actif immobilisé » et qui ont porté sur un montant global de 8,145 millions d'euros, pour une valeur comptable de ces participations cédées de 3,971 millions d'euros, et d'autre part de la reprise nette sur dépréciation de 6,210 millions d'euros, détaillée ci-après.

Lors des arrêtés comptables au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009, nous n'avons pas appliqué le principe habituellement retenu qui est la constatation d'une dépréciation entre la moyenne des cours cotés des six derniers mois et la valeur nette comptable des titres, mais le cours de clôture de la période, et ce en raison de la forte perturbation des marchés. Le retour à un contexte boursier plus stable nous conduit à revenir à la méthode habituelle, plus en rapport avec l'activité de SALVEPAR, à l'exception de LATECOERE et LE NOBLE AGE.

Concernant cette dernière, nous avons considéré que la proximité entre les dates de l'opération (02/12/2009) et d'arrêtés des comptes (31/12/2009) et la faible variation des cours, nous conduisait à retenir le prix d'acquisition.

Ainsi, la Société a procédé à une dépréciation du portefeuille à hauteur de 2,003 millions d'euros pour les titres :

- **LATECOERE**, eu égard aux informations publiées qui ont conduit à la suspension du cours courant décembre 2009, il nous paraît plus juste de déprécier la ligne de 1,256 million d'euros portant le montant global de la dépréciation à 13,517 millions d'euros (soit 94% du prix de revient) et le prix de revient après dépréciation à 2,00 euros par action,
- **ACTIA Group**, pour un complément de dépréciation de 0,595 million d'euros portant la dépréciation à 13,593 millions d'euros soit 73% du prix de revient (cours moyen au second semestre 2009 de 1,65 euro par action).
- **LACROIX**, pour un complément de dépréciation de 0,152 million portant la dépréciation à 1,581 million d'euros soit 38% du prix de revient (cours moyen au second semestre 2009 de 13,63 euros par action),
et à une reprise de dépréciation à hauteur de 8,213 millions d'euros portant sur les lignes suivantes :
- **POLYGONE**, pour un montant de 0,883 million d'euros (cours moyen des titres GL EVENTS au second semestre 2009 de 14,72 euros par action),
- **IPSOS**, pour un montant de 0,506 million d'euros (cours moyen au second semestre 2009 de 20,30 euros par action),
- **GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE**, pour un montant de 3,356 millions d'euros (cours moyen au second semestre 2009 de 40,71 euros par action),

- **GL EVENTS**, pour un montant de 0,437 million d'euros (cours moyen au second semestre 2009 de 14,72 euros par action),
- **STEF-TFE**, pour un montant de 1,192 million d'euros (cours moyen au second semestre 2009 de 38,93 euros par action),
- **THERMADOR Groupe**, reprise de l'intégralité de la dépréciation de 0,389 million d'euros, le prix de revient (90,33 euros) est inférieur à la moyenne du cours moyen du second semestre (92,99 euros),
- **TOUAX**, pour un montant de 1,450 million d'euros (cours moyen au second semestre 2009 de 21,60 euros par action).

Le résultat net social de l'exercice 2009 s'établit ainsi à 11,808 millions d'euros contre 12,084 millions d'euros pour l'exercice 2008.

LE BILAN

• A l'actif

Les principales variations portent sur les postes :

- « Immobilisations Financières » qui traduit les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées comme indiqué au titre 2 du présent rapport.
- « Valeurs mobilières de placement, Disponibilités » qui s'élèvent à 28,088 millions à fin décembre 2009 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009
Comptes à Termes	41.128	26.046
SICAV	5.913	2.006
Obligations SG TMO 85	16	25
Actions VM MATERIAUX	8	8
Disponibilités	195	3
TOTAL	47.260	28.088

• Au passif

Au 31 décembre 2009, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale » dotée à 10 % du capital soit 1,252 million d'euros,

- le poste « Autres Réserves » qui s'élève à 97,031 millions d'euros suite à l'affectation du résultat 2008,
- le « Report à nouveau » quant à lui a été soldé après l'affectation des résultats de l'exercice 2008,
- le « Résultat de l'exercice » pour un montant avant affectation de 11,808 millions d'euros.

Les dettes traduisent principalement les charges fiscale et sociale liées à l'activité de la Société.

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons que l'ensemble des dettes fournisseurs est composé exclusivement de factures non parvenues.

Le total du bilan passe de 139,601 millions d'euros à fin 2008 à 138,926 millions d'euros à fin 2009.

6 - Perspectives

Le début de l'exercice 2010 marque pour le marché financier des signes de consolidation alors que le redressement de la situation économique demeure encore incertain.

La Société reste attentive aux opportunités de marché permettant de concrétiser de nouveaux investissements ainsi que la mise en œuvre de cessions.

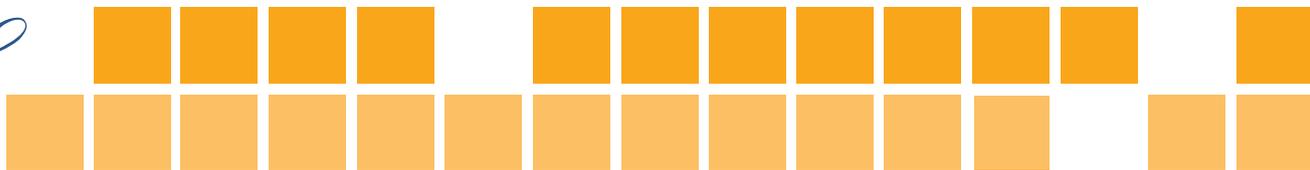
7 - Affectation des résultats

Un dividende de **4€** par action serait versé aux

L'exercice dégage un bénéfice de : Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital,	11.808.067,20 € -
Le « Report à nouveau » ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2008 Le bénéfice distribuable s'élève à :	- 11.808.067,20 €
Sur ce montant, seraient prélevés au titre des dividendes à raison de 4 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social	6.261.704,00 €
Le solde, soit serait affecté en totalité aux « Autres Réserves ».	5.546.363,20 €

actionnaires le **24 juin 2010**.

En application de l'article 243 bis du Code Général



des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, la

Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau. Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

exercices (en euros)	2006	2007	2008
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1.565.426	1.565.426	1.565.426
Distribution nette totale	9.392.556	782.713	6.261.704
Coupon net ⁽¹⁾	6,00	0,50	4,00

(1) revenus éligibles à l'abattement de 40 %

8 - Conventions réglementées article L 225-38 du Code de Commerce

Aucune nouvelle convention n'a été conclue durant l'exercice 2009. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en fait mention. Il vous rendra compte des conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues et autorisées.

9 - Conseil d'Administration

9.1. - RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles VIENOT arrivant à expiration à la présente Assemblée, nous vous soumettons le renouvellement de ce mandat pour deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011 conformément à l'article 10 des statuts de la société.

Les mandats d'Administrateurs de la société GST INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Georges TRAMIER et la société 2RBI SA représentée par Monsieur Robert BIANCO arrivent à expiration à la présente Assemblée. Nous soumettons à vos suffrages le renouvellement de ces deux mandats pour quatre exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

9.2. - RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de SALVEPAR. Pour les mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par SALVEPAR sont inclus. A ce jour, aucune rémunération (hors jetons de présence) et aucun avantage des mandataires sociaux de SALVEPAR salariés du Groupe Société Générale ne sont supportés par SALVEPAR.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007 a fixé le montant global maximal annuel des jetons à 50.000 euros pour l'exercice 2007 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du Groupe.

Le montant distribué en 2009 a été réparti à hauteur de 46.000 euros pour les membres du Conseil d'Administration et à hauteur de 4.000 euros pour les membres du Comité des Comptes.

Mandataires sociaux**Jetons de présence
versés en 2008****Jetons de présence
versés en 2009**

(en euros)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles VIENOT	5.500	5.500	9.200	9.200
Yves-Claude ABESCAT	5.500	5.500	9.200	9.200
Pierre CLEMENT ⁽¹⁾	5.500	2.750	0	0
Michel DOUZOU ⁽²⁾	5.500	5.500	0	0
Aline FRAGNET d'HAUSEN ^{(2) et (3)}	7.500	7.500	0	0
Nicolas TRUELLE	0	0	9.200	9.200
GST INVESTISSEMENTS ⁽³⁾	7.500	7.500	11.200	11.200
SA 2RBI ⁽³⁾	7.500	7.500	11.200	11.200
SOCIETE GENERALE	5.500	5.500	0	0
TOTAL	50.000	47.250	50.000	50.000

(1) N'est plus Administrateur depuis l'AG du 11 juin 2008.

(2) Les Administrateurs du Groupe SOCIETE GENERALE ne perçoivent personnellement aucun montant au titre des jetons de présence, ceux-ci étant versés à la SOCIETE GENERALE qui a ainsi reçu un total de 18.500,00 euros en 2008.

(3) Administrateurs également membres du Comité des Comptes.

9.3. – TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SALVEPAR (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 223-26 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

GST INVESTISSEMENTS, Administrateur, a effectué 7 opérations d'acquisition d'actions aux dates suivantes :

17/02/2009 - 18/02/2009 - 20/02/2009
23/02/2009 - 24/02/2009 - 25/02/2009
30/03/2009

2RBI SA, Administrateur, a effectué 38 opérations d'acquisition d'actions aux dates suivantes :

01/04/2009 - 03/04/2009 - 06/04/2009
07/04/2009 - 08/04/2009 - 09/04/2009
14/04/2009 - 15/04/2009 - 17/04/2009
24/07/2009 - 30/07/2009 - 04/09/2009
22/09/2009 - 23/09/2009 - 24/09/2009
25/09/2009 - 29/09/2009 - 30/09/2009
02/10/2009 - 05/10/2009 - 06/10/2009
03/12/2009 - 04/12/2009 - 08/12/2009
09/12/2009 - 10/12/2009 - 11/12/2009

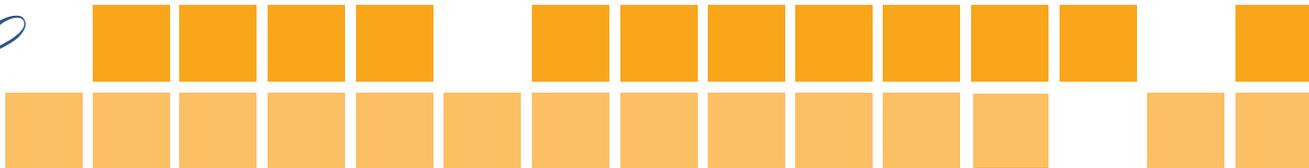
14/12/2009 - 15/12/2009 - 16/12/2009
17/12/2009 - 18/12/2009 - 21/12/2009
22/12/2009 - 24/12/2009 - 28/12/2009
29/12/2009 - 31/12/2009

10 – Commissaires aux Comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes des cabinets ERNST & YOUNG et Autres et EXPERTISE et AUDIT SA ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2006 pour une durée de 6 ans et ont, par les dispositions transitoires de la loi du 1^{er} août 2003, procédé à une rotation des associés à la date butoir du 1^{er} août 2009.

Rémunération des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 42.281 euros TTC.



11 – Modification des statuts

11.1 - ARTICLE 10 2^{ÈME} ALINÉA : DURÉE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de réduire la durée maximale du mandat d'Administrateur de six à quatre ans afin d'être plus en conformité avec les recommandations du code AFEP-MEDEF (article 12). L'article 10 2^{ème} alinéa serait dès lors libellé comme suit : « Sauf cas prévu au 6^{ème} alinéa du présent article, les Administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans à partir de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2010 et sont rééligibles. S'agissant des mandats en cours à cette date, ils se poursuivront selon le régime antérieur dont la durée était fixée à 6 ans, jusqu'à leur renouvellement. »

En conséquence, nous vous demandons de modifier l'Article 10 des Statuts dont la rédaction vous sera soumise par la première résolution.

12 - Délégations à conférer au Conseil d'Administration

12.1. - AFIN DE L'AUTORISER À ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRE DIVERSES : PRÉSENTATION DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE DE LA DEUXIÈME RÉSOLUTION

Dans le cadre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, votre Conseil d'Administration a jugé opportun de vous demander de lui renouveler la délégation de compétence afin de procéder, en tant que de besoin, à l'émission de valeurs mobilières diverses pour en disposer pour une nouvelle période de **vingt-six mois** à compter de la présente Assemblée. Cette autorisation se substituera à celle conférée au Conseil lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, venant à échéance le 11/08/2010.

Dès lors, nous soumettons à votre approbation la deuxième résolution donnant pouvoir à votre Conseil d'émettre toutes catégories de titres en capital et de choisir à tout moment, en fonction des besoins de la Société et des opportunités du marché, le produit le plus approprié.

Cette résolution vise le cas des augmentations de capital par émission de valeurs mobilières (avec maintien du droit préférentiel de souscription) dont la souscription serait réservée aux actionnaires. Elle fixe à **5 millions d'euros** le montant nominal maximum de l'augmentation susceptible de résulter de ces émissions.

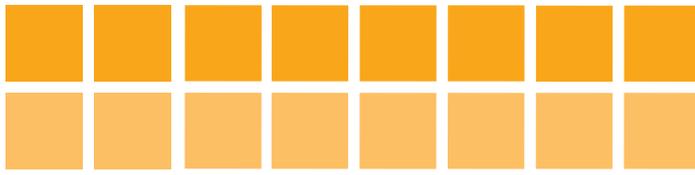
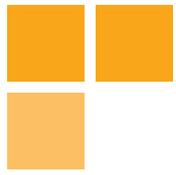
Un plafond spécial de **15 millions d'euros** est prévu pour les augmentations de capital par incorporation de réserves ; ce montant s'ajouterait, le cas échéant, au plafond précédent. Enfin, la résolution fixe à **30 millions d'euros** le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société. Bien entendu, les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que les modalités de détermination des prix fixées conformément à la réglementation (article L.225-136 et R. 225-119) seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base de la délégation de compétence qui vous est demandée.

12.2. - PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX SALARIÉS : PRÉSENTATION DE LA TROISIÈME RÉSOLUTION

Parallèlement à la délégation de compétence exposée précédemment et bien que celle-ci s'inscrive dans le cadre du dispositif dit de « délégation globale », la Loi sur l'Épargne Salariale implique de vous demander de vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail.

A cet égard, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de plan d'épargne d'entreprise ni d'autres plans spécifiques dans ce domaine, excepté le Plan d'Épargne Groupe de la SOCIETE GENERALE auquel les salariés de SALVEPAR peuvent de façon optionnelle adhérer.

Dès lors, votre Conseil d'Administration, pour sa part, n'est pas favorable à l'approbation de cette résolution.



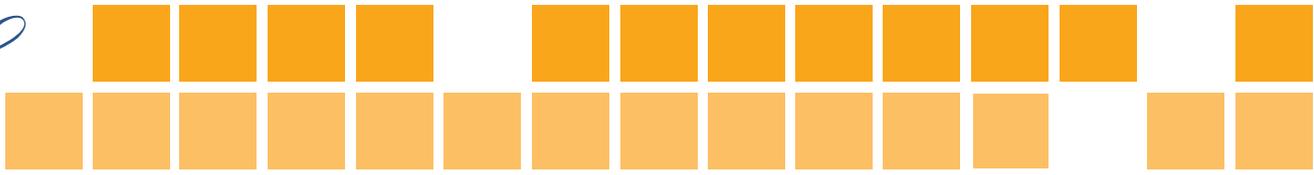
13 - Informations sociales et environnementales

L'effectif de la société est resté stable à quatre personnes. Nous vous rappelons que le membre de la Direction Générale est intégré dans les effectifs de la SOCIETE GENERALE. Vous trouverez dans le tableau des Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, les mentions concernant les rémunérations et charges sociales des quatre personnes à l'effectif de la Société. SALVEPAR ne dispose pas de plan d'épargne d'entreprise ni d'autres plans spécifiques dans ce domaine. Néanmoins, les salariés de SALVEPAR peuvent de façon optionnelle adhérer au plan d'épargne groupe de la Société Générale.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, il n'y a pas lieu de commenter les conséquences environnementales.

Si ces informations vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce tel que modifié par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 et de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 mars 2010.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L 225-38 du Code de Commerce, le présent rapport précise parmi les dispositions des recommandations AFEP-MEDEF celles qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr.

1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1. - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'ouverture de l'exercice 2009, votre Conseil d'Administration était composé de sept Administrateurs : trois Administrateurs Groupe SOCIETE GENERALE et quatre Administrateurs extérieurs. A la clôture de l'exercice, le Conseil, après la nomination d'un Administrateur extérieur, comprenait huit Administrateurs, trois Groupe SOCIETE GENERALE et cinq extérieurs.

• MEMBRES INDEPENDANTS

L'article 8.2 du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que publié en décembre 2008 préconise que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un contrôle et de la moitié dans les autres.

Le Conseil d'Administration a examiné les critères définis dans l'article 8.4 du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF. Aussi, en application de ces critères, un seul Administrateur peut être considéré comme indépendant. Le Conseil veille à compter en son sein des membres indépendants.

Aussi, la nomination d'un Administrateur indépendant a été proposée à l'Assemblée du 9 juin 2009 dans sa cinquième résolution et a permis d'élever le nombre total d'Administrateurs à huit dont deux indépendants.

• DURÉE DES MANDATS

L'article 12 du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF indique que la durée des mandats des membres du Conseil ne devrait pas excéder quatre ans au maximum. Les Statuts de la Société prévoient que la durée des mandats est de six ans, correspondant au maximum légal.

SALVEPAR proposera à la prochaine Assemblée du 16 juin 2010 de réduire la durée des fonctions des Administrateurs à quatre ans dans sa 1^{ère} résolution.

Aussi, conformément aux termes de l'article 10 des Statuts, chaque Administrateur sera nommé pour quatre ans et est rééligible. Cette modification prendra effet pour toute nomination à partir de cette Assemblée.

Si un Administrateur a dépassé l'âge de soixante quinze ans, la durée du mandat est réduite à deux années, renouvelable.

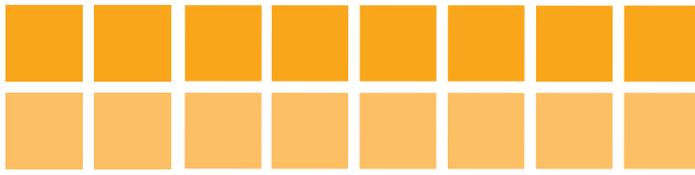
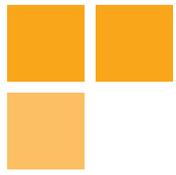
Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action durant son mandat conformément aux dispositions des statuts de la Société.

La liste des Administrateurs de la Société, incluant les fonctions, les mandats qu'ils exercent dans d'autres sociétés, leur âge ainsi que les dates de début et d'expiration de leurs mandats, figure dans le rapport annuel.

1.2. - ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil est régi par son Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur, approuvés par le Conseil d'Administration du 11 octobre 2006 et modifiés successivement lors des séances des Conseils d'Administration du 11 avril 2007, du 13 novembre 2007 et du 5 novembre 2009.

Ce Règlement Intérieur et cette Charte de l'Administrateur présentent les modalités d'organisation et de fonctionnement selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans les rapports AFEP-MEDEF de 1995, 1999 et 2002.



1.3. – RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est réuni à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser des décisions et, en tout état de cause, pour se conformer aux obligations légales : arrêté des comptes annuels, examen des comptes prévisionnels et, également, arrêté des comptes du premier semestre d'un exercice. Les Commissaires aux Comptes sont également convoqués à chacune des réunions qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires.

Les dates des réunions du Conseil font généralement l'objet d'une consultation téléphonique préalable à l'arrêté de la date puis, une fois celle-ci convenue à la majorité des membres, les convocations sont adressées par courrier. Le dossier comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Durant l'exercice 2009, le Conseil a été appelé à se réunir trois fois, les 25 mars, 22 juillet et 5 novembre 2009. Le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 95,8 %.

Le Conseil d'Administration a été régulièrement saisi des sujets relevant de sa compétence et l'ensemble des informations, documents et analyses nécessaires ont été communiqués en toute transparence à ses membres.

Le Conseil d'Administration fera le point annuellement sur ses modalités de fonctionnement mais ne retient pas les dispositions AFEP-MEDEF (art 9.3) concernant le mécanisme d'évaluation effectué par un consultant extérieur, car inadaptées à la taille de la Société.

1.4. – CONSULTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre des opérations d'investissements et de désinvestissements de l'année 2009, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés et tenus informés par écrit à cinq reprises. Les opérations qui ont été concrétisées sont développées dans le rapport de gestion.

1.5. – LES COMITÉS

• COMITES DES COMPTES

Le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 11 avril 2007 définit les missions, les attributions et les modalités du Comité des Comptes.

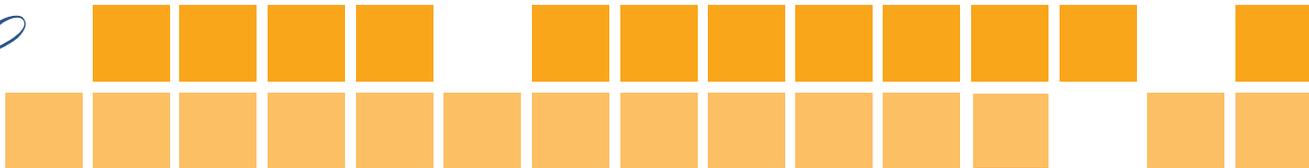
Les recommandations AFEP-MEDEF préconisent que les Comités doivent comporter une proportion de membres indépendants d'au moins deux tiers dans notre cas (art 14.1). Le Comité des Comptes est composé de 3 membres dont 2 extérieurs au Groupe SOCIETE GENERALE. Au sens du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Comité n'est composé que d'un membre indépendant. Eu égard aux caractéristiques de la Société et à la compétence des membres il n'apparaît pas nécessaire de modifier ce Comité des Comptes.

Il est à noter qu'aucun dirigeant mandataire social n'est membre de ce Comité conformément aux règles de Gouvernance.

Les membres du Comité sont Madame Aline FRAGNET d'HAUSEN et Messieurs Georges TRAMIER et Robert BIANCO. La présidence du Comité est assurée par Madame Aline FRAGNET d'HAUSEN. L'ensemble des membres du Comité des Comptes possède une compétence financière et comptable appropriée.

Ce Comité est chargé d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ou événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société en terme d'engagement ou de risque. Les Commissaires aux Comptes assistent à ce Comité auquel ils présentent la conclusion de leurs travaux.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité s'est tenu les 7 janvier, 24 mars et 21 juillet 2009 avec un taux de participation de 100 % afin d'examiner les comptes sociaux annuels 2008 et semestriels 2009. Le Conseil a pris connaissance des comptes rendus du Comité. Les principaux points abordés ont été principalement la présentation des comptes annuels et semestriels ainsi que la méthodologie de valorisation du portefeuille de participations.



• AUTRES COMITES

Il n'existe pas de comité des rémunérations, ni de comité de nomination, tel que recommandé dans le Code AFEP-MEDEF (art.13), ces préconisations n'étant pas transposables de manière pertinente et adaptée à la Société.

1.6. – JETONS DE PRÉSENCE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

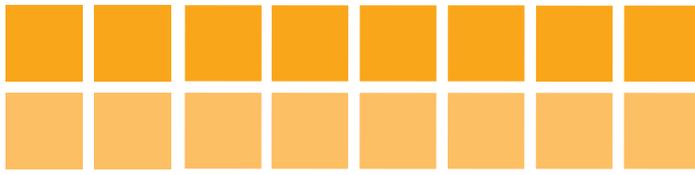
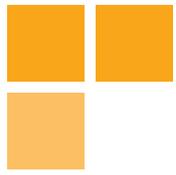
Par décision de l'Assemblée Générale du 13 juin 2007, le montant global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence a été fixé à 50.000 euros. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Le règlement Intérieur a été modifié en conséquence dans son article 4 (cf. tableau « rémunération individuelle des mandataires sociaux » du rapport de gestion 2009 page 27).

Le montant de 50.000 euros qui a été versé en décembre 2009 a été réparti à hauteur de 46.000 euros pour les réunions de Conseil d'Administration et à hauteur de 4.000 euros pour les réunions du Comité des Comptes.

Le Président - Directeur Général ne perçoit que des jetons de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social. Ainsi que cela a été décidé lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le Conseil d'Administration a marqué sa pleine adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et portées à la connaissance du public par communiqué en date du 14 novembre 2008.

1.7. – ÉTAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet	Montant	Durée	Echéance	Utilisation
En cours de validité A.G.E du 11/06/2008 Septième résolution	Augmentation de capital social			
• par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	5 M€	26 mois	11/08/2010	Néant
• par incorporation de réserves	+ 15 M€			
• par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	+ 30 M€			



Objet	Montant	Durée	Echéance	Utilisation
Soumises au vote de l'A.G.E				
A.G.E du 16/06/2010				
Deuxième résolution	Augmentation de capital social			
	<ul style="list-style-type: none"> • par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription • par incorporation de réserves • par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital 	5 M€ + 15 M€ + 30 M€	26 mois	16/08/2012
Troisième résolution	Décision de réserver aux salariés de l'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 1 % de 12 523 408 €	0,125 M€	26 mois	16/08/2012

2 - Contrôle de la société

2.1. - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

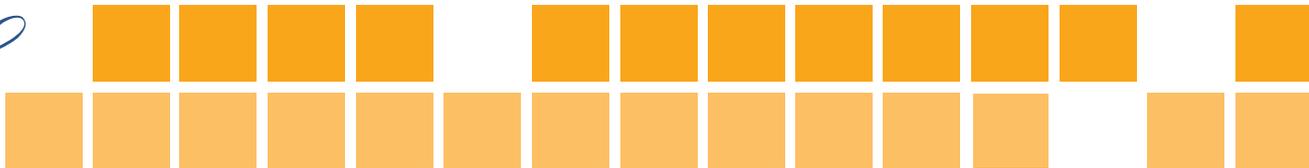
La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 17 des Statuts de la Société :

« Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. »

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, seront admis à participer à l'Assemblée

les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au



porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

2.2. – MESURES ANTI-OPA

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

3 - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

SALVEPAR utilise le cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement de ce Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publiée en janvier 2008. Le système de contrôle interne et de gestion des risques est adapté à la taille et aux spécificités de SALVEPAR.

3.1. – RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

• Risques métier et déontologique :

SALVEPAR procède aux analyses habituelles pour ses investissements (stratégie, concurrence, valorisation, analyse financière, conditions de sortie,...). SALVEPAR peut s'appuyer si nécessaire sur des équipes spécialisées du Groupe SOCIETE GENERALE, tout en veillant au respect des règles et des principes déontologiques.

Concernant l'évaluation des actifs, sauf évènement exceptionnel pouvant conduire à une analyse plus approfondie, chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année, sur la base des situations comptables aux 30 juin et 31 décembre, ou bien sur l'évaluation du cours de bourse, si la Société est cotée. Des contacts réguliers sont établis avec la Direction Générale de la Société voire au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

Les propositions d'actualisation de la valorisation du portefeuille sont transmises par la Direction Générale de SALVEPAR aux Commissaires aux Comptes avant d'être présentées au Comité des Comptes et au Président puis au Conseil d'Administration.

Hormis la valorisation des participations effectuée deux fois dans l'année, la comptabilité de SALVEPAR ne présente pas de particularité spécifique.

• Risques fournisseur/client, social :

SALVEPAR, n'ayant ni d'activité industrielle ni commerciale, n'est pas exposée à ces risques de façon significative.

• Risques financiers :

- Risque de taux/change

SALVEPAR n'a pas de risque de cette nature dans le cadre de ses opérations.

- Risque d'endettement

SALVEPAR n'est pas emprunteur au 31 décembre 2009 et ne l'a pas été courant 2009.

- Risque sur Placements

La trésorerie excédentaire est placée quasi exclusivement en comptes à termes en euros, sans risque sur le capital, et pour le solde en SICAV monétaires.

- Risque cotation Banque de France

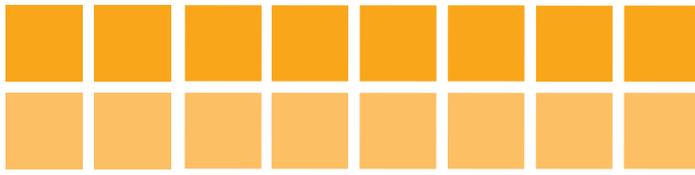
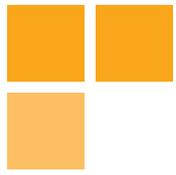
La Société SALVEPAR étant une holding financière, elle n'est pas concernée par cet aspect du risque.

- Risque de liquidité

59 % des participations de SALVEPAR sont sur des titres cotés, et suffisamment liquides pour que SALVEPAR n'ait pas de risque de liquidité. Les placements de trésorerie sont à 100 % liquides.

- Risque de solvabilité

Outre le fait que SALVEPAR dispose d'un niveau de fonds propres au 31 décembre 2009 de 138 millions d'euros à comparer à des investissements s'élevant à 109 millions d'euros, la Société n'a pas de dette à court ou moyen terme qui puisse faire peser un risque de solvabilité.



- Risque relatif aux engagements hors bilan

SALVEPAR ne dispose pas d'engagements hors bilan, les engagements de provisions pour retraite sont marginaux.

- Risque de concentration

Au 31 décembre 2009, l'actif financier le plus important représentait 10,5 % du total de la valeur nette du portefeuille de SALVEPAR constitué de 17 lignes de participations (cf. annexe sociale 2009 3.1 – Note 1 page 42).

• Risques légaux et réglementaires :

SALVEPAR s'appuie sur une procédure spécifique pour lister l'ensemble des échéances légales et réglementaires à respecter pour une société cotée.

• Risques juridique et fiscal :

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels, de litiges, de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière de la Société ou son patrimoine.

3.2.- ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Aucun changement significatif dans la structure financière de la Société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

3.3.- LES PROCÉDURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE SALVEPAR

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux Comptes, spécialistes juridiques, fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction Générale qui en tire les mesures appropriées, avant d'être présentées au Président-Directeur Général, au Comité des Comptes, puis au Conseil d'Administration selon les sujets à traiter.

• Production des informations comptables et financières

Les domaines juridique, fiscal, social, font l'objet de

validation auprès des services spécialisés du Groupe SOCIETE GENERALE.

PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX

SALVEPAR a recours pour l'établissement de sa comptabilité à la SOCIETE GENERALE qui met à disposition dans les locaux de SALVEPAR un agent des Services Comptables. Sous l'autorité de la Direction Générale, ce dernier travaille en collaboration avec l'effectif de SALVEPAR. Outre la production d'une situation comptable mensuelle, il a pour mission de produire les états comptables et financiers semestriels et annuels, les éléments nécessaires à la communication des résultats au Comité des Comptes pour discussion, puis au Conseil d'Administration pour l'arrêté des Comptes par celui-ci.

La présentation des comptes de SALVEPAR est celle des sociétés commerciales en normes françaises. Ces données comptables sont retraitées en normes IFRS pour la consolidation avec les comptes de la SOCIETE GENERALE – activité bancaire. La remontée d'information et l'analyse se font au travers d'un référentiel commun par le logiciel « Magnitude ». Cette procédure de Reporting est mensuelle et intègre en outre des données extra comptables (effectifs, % de détention des titres en portefeuille,...) lors des procédures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

PROCESSUS BUDGETAIRE

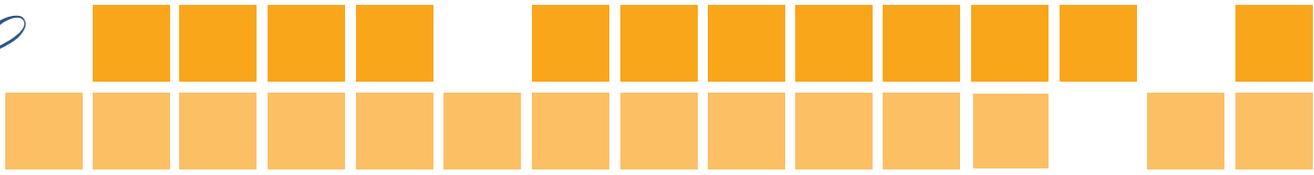
La société se livre en septembre à l'établissement du budget basé sur des hypothèses de produits et charges de gestion, de cessions et d'investissements retenues par la Direction Générale. Ces données sont présentées au Conseil d'Administration qui se tient courant novembre et approuvées. Elles sont ensuite révisées lors des Conseils d'Administration d'arrêtés des Comptes annuels et semestriels.

LE SUIVI DE TRESORERIE

La trésorerie est suivie mensuellement en flux réels et prévisionnels à un an. Un outil de suivi permet d'anticiper et de s'assurer de la capacité de la Société à faire face à ses échéances. Ce Reporting permet également de prévenir tout écart significatif par rapport aux prévisions budgétaires.

COMMUNICATION FINANCIERE

La communication est placée sous la responsabilité de la Direction Générale qui contrôle les informations



avant leur publication. La communication relative aux comptes annuels et semestriels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration avant sa diffusion. Un échéancier récapitulant ces obligations périodiques de la Société est en place. Le processus d'établissement du rapport annuel est placé sous la coordination du Secrétaire Général.

3.4.- LA PORTÉE DU CONTRÔLE

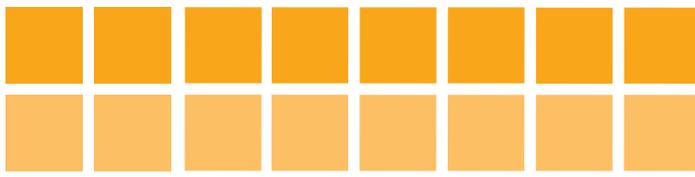
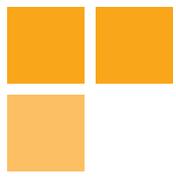
Aucun changement significatif dans la structure financière de la Société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice. D'un point de vue pratique, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation des opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur.

Le contrôle interne de premier niveau s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité individuelle de chacun. Cela nécessite une diffusion de l'information pour sensibiliser chaque intervenant à une vérification systématique des données lorsque celle-ci est possible. Le contrôle interne fait également appel à un Comité des Comptes, mis en place en 2007. Les comptes ainsi produits sont soumis à la validation de l'encadrement de SALVEPAR, soit un contrôle de deuxième niveau. Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Direction Financière de la SOCIETE GENERALE pour vérification sur une base mensuelle pour être intégrés ensuite dans la consolidation des comptes du Groupe SOCIETE GENERALE. Dans le cadre des procédures Groupe, SALVEPAR peut en outre être soumise au contrôle de l'Inspection Générale de la SOCIETE GENERALE.

4 - Pouvoirs du Directeur Général

Dans sa séance du 13 juin 2007, le Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale et a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il lui a conféré les pouvoirs dévolus à ses fonctions ainsi que l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties au nom de la Société. Cette autorisation a été renouvelée lors du Conseil du 24 mars 2010 pour une durée de douze mois correspondant à la durée légale et son plafond porté de 1.525.000 euros à 2.000.000 euros.



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	12.523.408	12.523.408	12.523.408	12.523.408	12.523.408
b) Nombre d'actions	1.565.426	1.565.426	1.565.426	1.565.426	1.565.426
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2.909.834	3.202.767	3.578.790	4.289.098	4.582.716
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et dépréciations	22.831.759	19.754.226	3.217.146	54.620.562	7.377.053
c) Impôt sur les bénéfices	4.461.316	1.984.330	464.951	6.344.861	1.857.388
d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations - Résultat de gestion - Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	2.870.772 16.986.404	3.028.739 10.288.380	2.376.681 (1.465.588)	2.707.213 9.377.020	2.850.171 8.957.897
Total	19.857.176	13.317.119	911.093	12.084.233	11.808.068
e) Montant des bénéfices distribués	31.308.520	9.392.556	782.713	6.261.704	6.261.704
f) Nombre d'actions ayant droit au dividende	1.565.426	1.565.426	1.565.426	1.565.426	1.565.426
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations	11,74	11,35	1,76	30,84	3,53
b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations - Résultat de gestion - Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	1,83 10,85	1,93 6,57	1,52 (0,94)	1,73 5,99	1,82 5,72
Total	12,68	8,51	0,58	7,72	7,54
c) Dividende net versé à chaque action	20,00	6,00	0,50	4,00	4,00*
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	3	3	3	4	4
b) Montant de la masse salariale	172.279	275.791	143.791	230.284	217.522
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	60.913	88.890	64.783	83.700	75.935

* Proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010.



BILANS COMPARÉS (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2009			31/12/2008
		Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		55.092	55.092	0	2.862
Immobilisations Corporelles					
Terrains - Constructions					
Autres Immobilisations corporelles		60.413	44.441	15.972	15.360
Immobilisations Financières					
Participations	1-a	138.210.139	47.062.520	91.147.619	75.298.302
Autres titres immobilisés	1-a-d	19.539.753	1.497.227	18.042.526	17.013.197
Autres*	1-e	389.955	-	389.955	1.478
TOTAL		158.255.353	48.659.282	109.596.071	92.331.200
ACTIF CIRCULANT					
Créances **					
Créances clients & cptes rattachés				-	
Autres créances	2	1.234.200		1.234.200	18
VMP / DAT	3				
Valeurs mobilières de placement (VMP)		2.052.432	13.958	2.038.474	5.939.110
Dépôts à terme (DAT)		26.046.210		26.046.210	41.128.431
Disponibilités		2.923		2.923	194.680
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		8.604		8.604	7.575
Total		29.344.369	13.958	29.330.411	47.269.813
TOTAL DE L'ACTIF		187.599.723	48.673.240	138.926.482	139.601.013

* dont à moins d'un an

* dont à plus d'un an

91 496

91 496

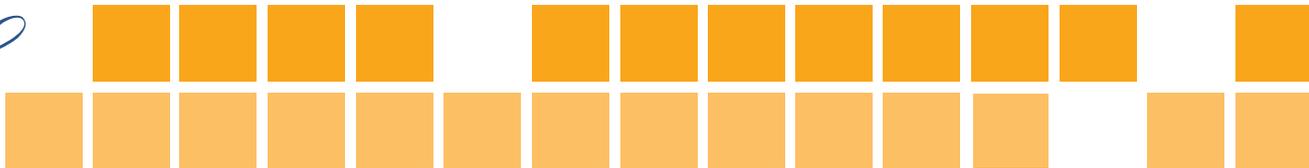
80 267

18

PASSIF	Notes	31/12/2009		31/12/2008
		Avant affectation	Après affectation	
CAPITAUX PROPRES				
- Capital social	4	12.523.408	12.523.408	12.523.408
- Primes d'émission, de fusion, d'apport		15.851.906	15.851.906	15.851.906
RESERVES				
- Réserve Légale		1.252.341	1.252.341	1.252.341
- Réserves Réglementées				
- Autres réserves		97.030.871	102.577.235	91.208.343
REPORT A NOUVEAU				
RESULTAT DE L'EXERCICE		11.808.067		12.084.232
Total		138.466.594	132.204.890	132.920.231
PROVISIONS				
		-	-	-
DETTES				
- Dettes sur Immobilisations				7.367
- Emprunts et dettes financières divers				1.025
- Dettes fournisseurs & comptes rattachés	5	256.658	256.658	254.723
- Dettes fiscales et sociales	5	203.229	203.229	6.417.664
- Dividendes à payer			6.261.704	
Total		459.887	6.721.591	6.680.781
TOTAL DU PASSIF		138.926.482	138.926.482	139.601.013

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS (en euros)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
OPERATIONS DE GESTION			
Produits courants	6		
- Produits des participations		3.037.325	3.349.046
- Produits des autres valeurs immobilisées		810.939	272.009
- Produits des valeurs mobilières de placement		2.400	4.270
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		115.832	254.830
- Produits des prêts et autres créances		592.820	377.969
- Autres produits courants		23.400	30.975
- Produits exceptionnels de gestion			
Total produits courants		4.582.716	4.289.099
Charges courantes	7		
- Charges externes		998.751	962.793
- Impôts et taxes		37.991	37.929
- Salaires et charges sociales		293.457	313.984
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
- Intérêts et charges assimilés		-	206.996
- Autres charges courantes		50.000	47.250
- Charges exceptionnelles de gestion		-	-
Total charges courantes		1.380.199	1.568.952
RESULTAT DES OPERATIONS COURANTES		3.202.518	2.720.146
Reprises sur amortissements et dépréciations		87.094	-
Dotations aux amortissements et dépréciations		8.526	101.195
RESULTAT BRUT DE GESTION		3.281.086	2.618.951
Impôt sur résultat de gestion	8	430.915	-88.262
RESULTAT NET DE GESTION		2.850.171	2.707.213
OPERATIONS SUR VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations corporelles			
- Produits de cessions		-	-
- Valeur comptable des éléments cédés		-	-
Immobilisations financières	9		
- Produits de cessions		8.145.225	85.901.764
- Valeur comptable des éléments cédés		3.970.689	34.001.349
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	-
Reprises sur dépréciations	10	8.212.541	-
Dotations aux dépréciations	10	2.002.707	36.090.273
RESULTAT BRUT SUR VALEURS IMMOBILISEES		10.384.370	15.810.142
Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées	8	1.426.473	6.433.123
RESULTAT NET DES OPERATIONS SUR VALEURS IMMOBILISEES		8.957.897	9.377.020
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11.808.067	12.084.233



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. Activité et événements importants

Les investissements effectués en 2009 ont représenté un montant global de 14,6 millions d'euros et ont été réalisés dans les sociétés suivantes :

- SOCOTEC, en souscrivant en janvier 2009 à hauteur de 5 millions d'euros d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA) aux côtés d'autres investisseurs financiers,
- TOUAX, en participant à l'augmentation de capital en juin 2009 à hauteur de 1,1 million d'euros correspondant à sa quote-part de détention en capital,
- LE NOBLE AGE, cotée en bourse, en souscrivant à une augmentation de capital à hauteur de 5,85 % pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Par ailleurs, SALVEPAR a encaissé en février 2009 le produit du solde de la cession par le FCPR SAGARD RAIL INVEST des titres FAIVELEY Transport pour un montant de 6,1 millions d'euros, dégagant une plus-value de 3,65 millions d'euros, et en septembre le remboursement de la 1^{ère} tranche des Obligations Convertibles de LOHR, soit 1,5 million d'euros ainsi que la prime contractuelle de non conversion de 0,5 million d'euros.

1.1. - NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Montants investis
TOUAX (complément d'investissement)	1.139
SOCOTEC	5.000
LE NOBLE AGE	8.500
TOTAL	14.639

1.2. - CESSIONS ET PLUS VALUES DE CESSIONS

(en milliers d'euros)	Montants cédés / Remboursés	Plus value/prime
SAGARD	6.124	3.650
LOHR	2.004	506
TOTAL	8.128	4.156

1.3. - DIVIDENDES

La Société SALVEPAR a procédé au titre de l'exercice 2008 à une distribution de dividendes au cours du premier semestre 2009 de 6 261 704 euros, soit 4,00 euros par action.

2. Principes et règles comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur. Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour la clôture de l'exercice précédent.

L'activité de SALVEPAR est celle d'une société holding de participations financières qui acquiert des titres en fonction de critères constatés lors de l'investissement sans exercer d'influence notable pendant la durée de la détention de ces titres. Dans ce cadre, la Société n'établit pas de comptes consolidés.

2.1. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

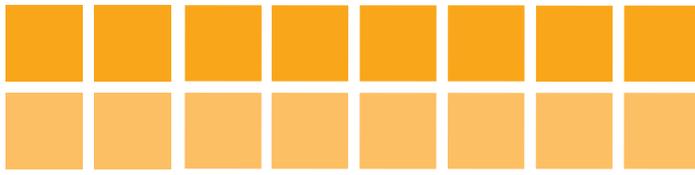
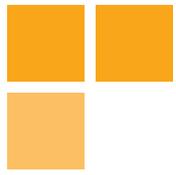
Cette rubrique comporte essentiellement des logiciels ainsi que du matériel informatique amortis sur 3 ans et utilisés pour la gestion de la Société.

2.2. - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les frais d'acquisition comptabilisés en charges, puis sont évaluées à leur valeur d'utilité déterminée après revue des performances économiques et financières de chaque société, en prenant notamment en considération, outre d'éventuelles valeurs de transactions :

a) pour les sociétés non cotées, les méthodes d'évaluations habituelles, à savoir :

- la valeur de transaction : transactions réalisées sur les 12 derniers mois.
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash-flows établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société. Ce taux est mis en regard de celui utilisé par les analystes pour les sociétés cotées du même secteur.

- la méthode des comparables boursiers : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par SALVEPAR de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de SALVEPAR.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée, valeur considérée comme la plus pertinente, est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR. La dépréciation constatée correspond à la différence entre les deux valeurs.

b) pour les sociétés cotées, les cours ou leur évolution, après correction des variations erratiques, lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides.

Le principe habituellement retenu est la constatation d'une dépréciation entre la moyenne des cours cotés des six derniers mois et la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR.

La situation très dégradée des marchés financiers avait conduit, de façon exceptionnelle, la Société à considérer que la meilleure représentation de la valeur d'utilité de son portefeuille de titres cotés au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009 était le cours de clôture. Compte tenu de l'évolution des marchés financiers au cours du 2^{ème} semestre 2009, le principe habituellement retenu constatant la variation entre la moyenne des cours des six derniers mois et la valeur nette comptable est à nouveau appliquée au 31 décembre 2009, à l'exception des titres LATECOERE, afin de prendre en compte les informations publiées qui ont conduit à la suspension du cours courant décembre 2009, et des titres LE NOBLE AGE.

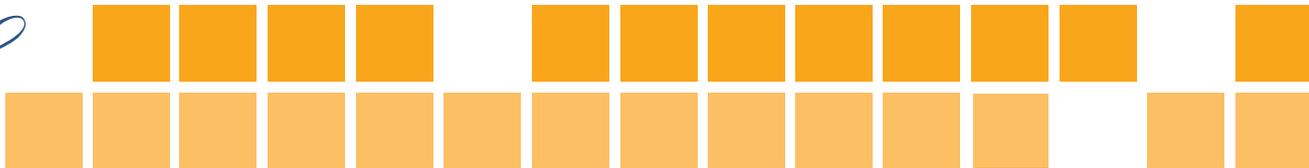
Concernant cette dernière, nous avons considéré que la proximité entre les dates de l'opération (02/12/2009) et d'arrêté des comptes (31/12/2009) et la faible variation des cours, nous conduisait à retenir le prix d'acquisition.

2.3. - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si celui-ci est supérieur au dernier cours de clôture de la période.

2.4. - COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation adoptée pour le compte de résultat s'inspire de celle préconisée par le Conseil National de la Comptabilité sur les sociétés de portefeuille. Elle distingue le résultat des « opérations sur valeurs immobilisées » (résultat de cession, dépréciation et impôt correspondant) du résultat des autres activités classé sous « les opérations de gestion ».



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

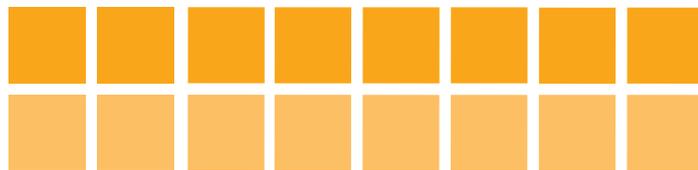
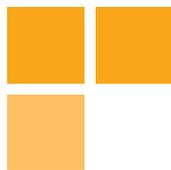
Notes sur le bilan et le compte de résultats

3.1. - NOTES SUR LE BILAN

Note I - Immobilisations financières

a) Ce poste d'un montant global de 109.190 milliers d'euros se décompose de la façon suivante :

	Nombre de titres	Valeur nette comptable (en milliers d'euros)	En % du total
ACTIA GROUP	3.069.617	5.053	4,6 %
AFICA	15.200	8.690	8,0 %
CONFLANDEY	88.000	0	0,0 %
GL EVENTS	250.001	3.680	3,4 %
IPSOS	497.360	10.095	9,3 %
LACROIX	189.000	2.577	2,3 %
LATECOERE	432.911	866	0,8 %
LE NOBLE AGE	500.000	8.500	7,7 %
LIPPI MANAGEMENT	1.062	3.398	3,1 %
GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE	254.052	10.342	9,6 %
POLYGONE	46.051	5.102	4,7 %
RG SAFETY	53.127	8.998	8,2 %
STEF-TFE	208.307	8.109	7,4 %
STEF TFE (BSA)	6.466	27	n.s
THERMADOR GROUPE	88.179	7.965	7,3 %
TOUAX	358.705	7.746	7,1 %
Total Participations		91.148	83,50 %
FACEAX (parts A & B)	11.532.912	11.533	10,5 %
LOHR (Obligations Convertibles)	357	1.497	1,4 %
SOCOTEC	500	5.000	4,6 %
DIVERS		12	n.s
Total Autres Titres Immobilisés		18.042	16,50 %
TOTAL GENERAL		109.190	100,00 %



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

b) Au cours de l'année 2009, des acquisitions et des cessions en titres de participations et d'obligations ont été engagées.

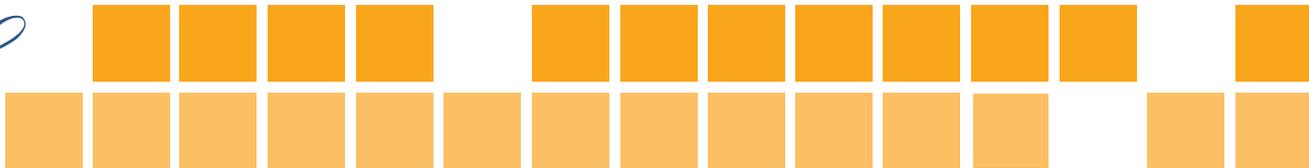
Le détail de ces opérations est donné ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur Estimative
Situation au 31 décembre 2008	92.311	103.820
Acquisitions	14.639	14.639
Cessions ⁽¹⁾	(3.971)	(7.989)
Dépréciations	(2.003)	-
Reprises de dépréciations	8.213	-
Plus-values/Moins-values latentes		10.782
Situation au 31 décembre 2009	109.190	121.252

(1) le montant indiqué à la ligne cession correspond pour la colonne « valeur nette comptable », à la valeur nette comptable des éléments cédés et pour la colonne « valeur estimative » à leur prix de cession estimé au 31 décembre 2008.

c) Tableau des dépréciations et reprises de dépréciations sur valeurs immobilisées :

(en milliers d'euros)	Encours au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Encours au 31/12/2009
ACTIA Group	12.998	595	-	13.593
CONFLANDEY	3.662	-	-	3.662
GL EVENTS	1.632	-	437	1.195
IPSOS	2.807	-	506	2.301
LACROIX	1.429	152	-	1.581
LATECOERE	12.262	1.256	-	13.517
GRUPE NORBERT DENTRESSANGLE	7.535	-	3.356	4.179
POLYGONE	7.201	-	883	6.318
STEF-TFE	1.841	-	1.192	649
THERMADOR GROUPE	389	-	389	-
LOHR	1.497	-	-	1.497
TOUAX	1.517	-	1.450	67
TOTAL	54.770	2.003	8.213	48.559



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

d) Autres titres immobilisés

Ce poste a enregistré :

- ¹⁾ la répartition du solde du FCPR SAGARD RAIL INVEST, pour un montant nominal de 2,473 millions d'euros dégagant ainsi une plus-value de 3,650 millions d'euros,
- ²⁾ L'acquisition des obligations à bons de souscription SOCOTEC pour un montant nominal de 5,0 millions d'euros,
- ³⁾ Le remboursement de la 1^{ère} tranche des Obligations Convertibles LOHR assorti d'une prime de non-conversion, qui s'exercera également sur les 2^{ème} et 3^{ème} tranches en 2010 et 2011.

e) Autres

Le poste « Autres » comprend les produits liés aux « Autres titres immobilisés » à recevoir pour un montant brut de 390 milliers d'euros. Cette créance correspond aux intérêts courus des obligations convertibles LOHR à hauteur de 53 milliers d'euros et aux intérêts capitalisés et courus des obligations SOCOTEC à hauteur de 337 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Echéance			Entreprises liées
	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans	
Autres créances immobilisées	92	-	298	-

Note 2 – Autres créances

Ce poste enregistre une créance d'impôts sur les sociétés de 1.234 milliers d'euros détenue sur l'administration fiscale à percevoir à compter du 15 avril 2010.

Note 3 - Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Valeur de marché
Obligations	38	24
Actions	8	41
SICAV	2.005	2.005
Comptes à Terme	26.000	26.046
TOTAL	28.051	28.116

La Société ne détient pas d'actions en propre.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

Note 4 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes de fusion et d'apport	Réserves		Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
			Réserve Légale	Autres Réserves			
Situation au 01.01.2008	12.523	15.852	1.252	91.080	0	911	121.619
A.G.M. du 11.06.2008				128		(911)	(783) ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice						12.084	12.084
Situation au 31.12.2008	12.523	15.852	1.252	91.208	0	12.084	132.920
Situation au 01.01.2009	12.523	15.852	1.252	91.208	0	12.084	132.920
A.G.O. du 09.06.2009				5.823		(12.084)	(6.262) ⁽²⁾
Résultat de l'exercice						11.808	11.808
Situation au 31.12.2009	12.523	15.852	1.252	97.031	0	11.808	138.467

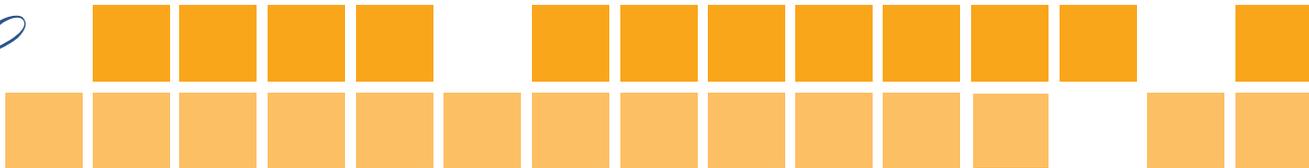
(1) Dividende mis en distribution le 19 juin 2008

(2) Dividende mis en distribution le 17 juin 2009

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 1.565.426 actions ordinaires de 8 euros.

Note 5 - Etat des dettes

(en milliers d'euros)	Réserves		Entreprises liées
	à moins d'un an	de un à cinq ans	
Dettes			
Dettes fournisseurs	257	-	-
Dettes fiscales et sociales	203	-	-
TOTAL	460	-	-



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

3.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6 – Produits courants

Les produits des investissements et ceux des titres de placement ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Produits des participations	3.037	3.349
Produits des obligations	811	272
Produits des placements	712	637
Produits autres	23	31
TOTAL	4.583	4.289

Les produits des placements correspondent aux revenus des placements (SICAV et CAT).

Note 7 - Charges courantes

L'effectif moyen de la Société au cours de l'exercice est resté inchangé et s'élève à 4 personnes au 31 décembre 2009.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à 50.000 euros.

La rémunération du Directeur Général Délégué, facturée par la SOCIETE GENERALE, figure en «Charges externes» ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2009.

Note 8 - Impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	2009	2008
- Charge fiscale courante dont charge sur résultat courant	(1.857)	(6.496)
- Charge d'impôts différés	0	151
TOTAL	(1.857)	(6.345)

Note 9 – Plus-values de cession des titres de participations

Cf. Annexe 1.2. page 40. Tableau des cessions et plus values de cessions.

Note 10 – Dépréciations et reprises de dépréciations sur valeurs immobilisées

Cf. Annexe 3.1.c page 43. Tableau des dépréciations et reprises de dépréciations - Note 1.

4. Autres informations

4.1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Compte tenu du faible montant concerné, aucune provision pour indemnités de retraite n'est constituée, le montant de ces engagements pour la Société s'élève à 9 milliers d'euros.

Aucun autre engagement n'est ni donné ni reçu.

4.2 - LES COMPTES DE SALVEPAR SONT CONSOLIDÉS PAR INTÉGRATION GLOBALE DANS CEUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

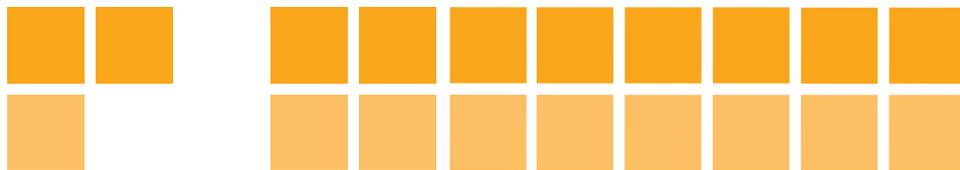
4.3 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président - Directeur Général ne perçoit que des jetons de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social.

Les Administrateurs de SALVEPAR perçoivent des jetons de présence, tel que détaillé dans le rapport de gestion (cf 9. Page 27).

4.4 - RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour l'exercice 2009, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 42.281 euros TTC.



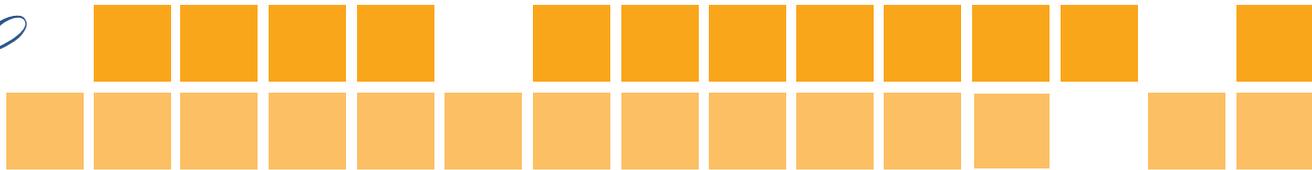
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

4.5 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009.

4.6 - ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
- Résultat net	11.808	12.084
- Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
• Amortissements et provisions	(6.202)	36.030
• PV/MV de cession, nettes d'impôt	(2.783)	(45.002)
Marge brute d'autofinancement	2.823	3.112
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(7.455)	6.347
Flux net de trésorerie générés par l'activité	(4.632)	9.459
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	(15.033)	(37.703)
- Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	6.753	79.004
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(8.280)	41.301
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires	(6.262)	(783)
- Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(6.262)	(783)
Variation de Trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	47.261	(2.716)
Trésorerie de clôture	28.087	47.261
	(19.174)	49.977



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

4.7 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Capital* Réerves (y compris résultat de l'exercice)*	Quote-Part du capital détenu au 31/12/2009 En %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2009		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice*	Bénéfice ou (Perte) net du dernier exercice*	Dividendes encaissés par la Société au 31/12/2009
			Brute	Nette					

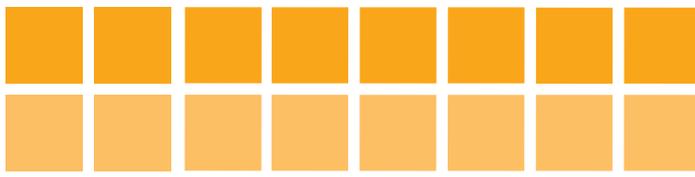
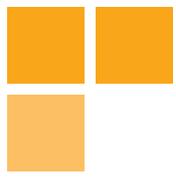
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de SALVEPAR

PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société)	Capital*		Quote-Part du capital détenu au 31/12/2009 En %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2009		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice*	Bénéfice ou (Perte) net du dernier exercice*	Dividendes encaissés par la Société au 31/12/2009
	Brute	Nette		Brute	Nette					
ACTIA Group 25, chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE	15.075	8.391	15,27	18.646	5.053	-	-	3.270	(453)	153
AFICA 19, route de Bazancourt 51100 ISLES SUR SUIPPE	1.216	12.042	20,00	8.690	8.690	-	-	32.031	1.655	228
LIPPI MANAGEMENT La Fouillouse 16640 MOUTHIER	1.897	4.154	27,99	3.398	3.398	-	-	3.378	917	106
RG SAFETY 74, rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS	ND	ND	19,83	8.998	8.998	-	-	ND	ND	565

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

1. Filiales non reprises au § A. a) Filiales françaises (ensemble)	Capital*		Quote-Part du capital détenu au 31/12/2009 En %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2009		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice*	Bénéfice ou (Perte) net du dernier exercice*	Dividendes encaissés par la Société au 31/12/2009
	Brute	Nette		Brute	Nette					
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au § A. a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)	Capital*		Quote-Part du capital détenu au 31/12/2009 En %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2009		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice*	Bénéfice ou (Perte) net du dernier exercice*	Dividendes encaissés par la Société au 31/12/2009
	Brute	Nette		Brute	Nette					
-	-	-	-	118.018	83.051	-	-	-	-	1.986

* au 31/12/2009



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SALVEPAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique toujours dégradé. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi :

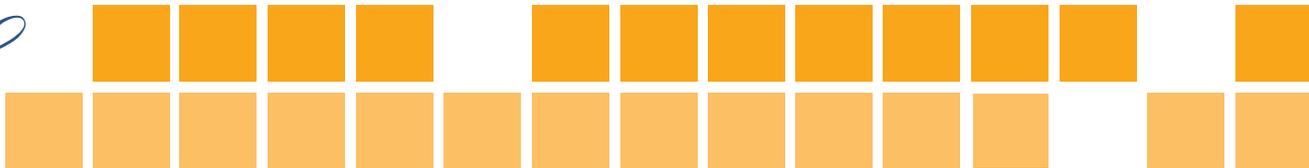
- Nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés par la société contrôlant votre société ni les engagements consentis par cette société. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exactitude et la sincérité de ces informations.
- Nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Hélène Kermorgant

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :
 - Personnel détaché : 360 127 €
 - Prestations de services relatives au fonctionnement de l'immeuble : 56 010 €
 - Prestations comptables : 16 200 €
- Avec la société GENEGIS I :
 - Sous-location des bureaux et parkings situés dans l'immeuble Tour Pacific : 217 301 €
 - Convention relative aux travaux d'agencement des locaux et de mise à disposition du mobilier : 24 141 €

- Complément de retraite versé à Monsieur J. Piguet : 19 163 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

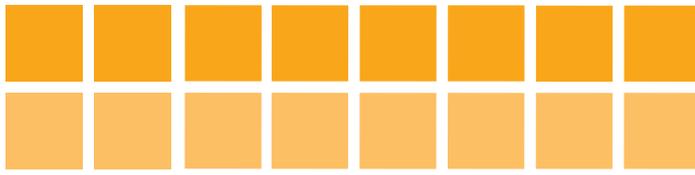
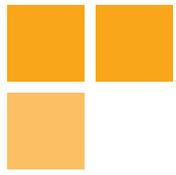
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales
de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SALVEPAR

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SALVEPAR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

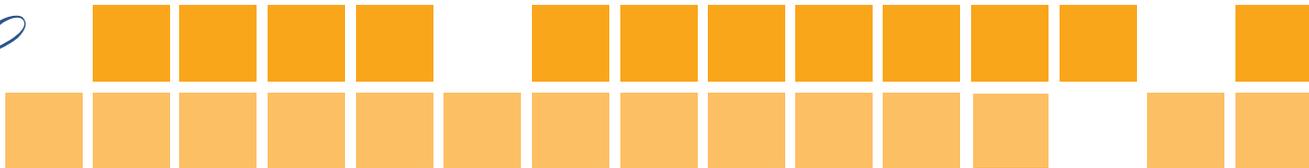
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux comptes
Membres des Compagnies Régionales
de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être émises, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder un montant de € 5 000 000. Dans le cas où des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires seraient émises, le montant nominal maximal de ces valeurs mobilières s'élèverait à € 30 000 000. Ces montants seront, s'il y a lieu, augmentés du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration.

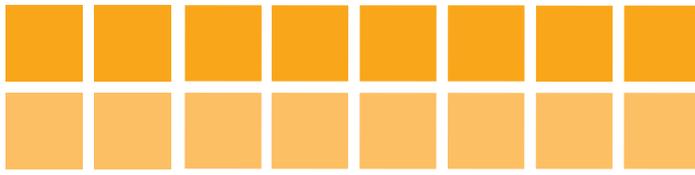
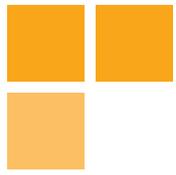
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales
de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant maximal de € 125.234, réservée aux salariés de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

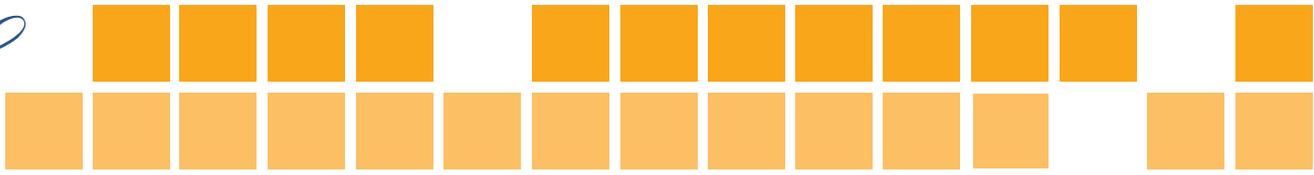
Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales
de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2010

A. RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

[Réduction de la durée des mandats des Administrateurs]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de remplacer l'alinéa 2 de l'article 10 des statuts par le texte suivant :

« Sauf cas prévu au 6ème alinéa du présent article, les Administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans à partir de l'Assemblée Générale annuelle du 16 juin 2010 et sont rééligibles. S'agissant des mandats en cours à cette date, ils se poursuivront selon le régime antérieur dont la durée était fixée à 6 ans, jusqu'à leur renouvellement ».

DEUXIÈME RÉSOLUTION

[Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour 26 mois, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pour un montant nominal maximal de 5 millions d'euros (actions ordinaires) et de 30 millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances) et/ou par incorporation, pour un montant nominal maximal de 15 millions d'euros.]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions légales, notamment aux articles L. 225-129-2, L. 225-130, L. 225-132, L. 225-134, et L. 228-92 du Code de Commerce :

1 - Délègue au Conseil d'Administration la compétence de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois :

- a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
- b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital avec attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

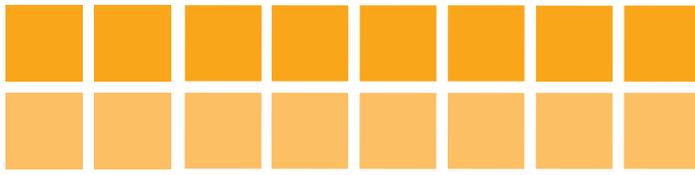
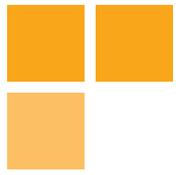
Les actions ordinaires seront libellées en euros ; les valeurs mobilières autres que les actions ordinaires seront libellées en euros, ou en monnaies étrangères, ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de plusieurs monnaies.

2 - Arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

- a) le montant nominal maximal des actions ordinaires visées au 1.a) qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à **5 millions d'euros** ;
- b) le montant nominal maximal de l'augmentation de capital par incorporation visée au 1.b) est fixé à **15 millions d'euros** et s'ajoute au montant fixé à l'alinéa précédent ;
- c) ces montants seront, s'il y a lieu, augmentés du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- d) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires est fixé à **30 millions d'euros**.

3 - En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- a) dans le cadre des émissions visées au 1.a) ci-dessus :
 - décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;
 - décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, le Conseil



d'Administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

b) dans le cadre des incorporations au capital visées au 1.b) ci-dessus :

décide, le cas échéant et conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.

4 - **Fixe à 26 mois** à compter de ce jour la durée de la présente délégation qui annule pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2008 dans sa septième résolution ayant le même objet.

5 - Prend acte que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi.

TROISIÈME RÉSOLUTION

[Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécifique des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'Article L 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux Articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- que le Président du Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de **vingt-six mois** pour mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux Articles L 3332-1 à L 3332-8 du Code du Travail ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration, à procéder, dans un délai maximum de **vingt-six mois**

à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1% du capital qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions des Articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, cette autorisation entraînera la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

B. RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

QUATRIÈME RÉSOLUTION

[Approbation des comptes sociaux]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

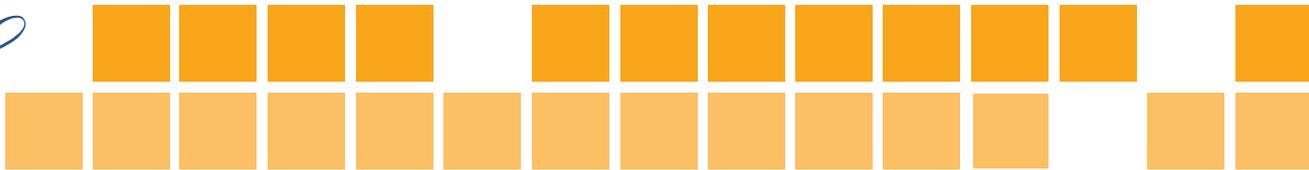
En conséquence, l'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice 2009 faisant ressortir un bénéfice de **11 808 067,20 euros**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

[Affectation des résultats – Fixation du dividende]

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de la façon suivante :

L'exercice dégage un bénéfice de : Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.	11.808.067,20 € -
Le « Report à nouveau » ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2008	-
Le bénéfice distribuable s'élève à :	11.808.067,20 €
Sur ce montant, seraient prélevés au titre des dividendes à raison de 4 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social	6.261.704,00 €
Le solde, soit serait affecté en totalité aux « Autres Réserves ».	5.546.363,20€



Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi.

Le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau. Le dividende de 4 euros par action sera mis en paiement à compter du 24 juin 2010.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

exercices	2006	2007	2008
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1.565.426	1.565.426	1.565.426
Distribution nette totale (en euros)	9.392.556	782.713	6.261.704
Coupon net* (en euros)	6,00	0,50	4,00

* revenus éligibles à l'abattement de 40%.

SIXIÈME RÉOLUTION

[Approbation des conventions réglementées]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue durant l'exercice 2009. Par ailleurs, elle prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues et approuvées.

SEPTIÈME RÉOLUTION

[Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles VIENOT, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Gilles VIENOT arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011, en application des dispositions de l'article 10 des statuts de la société.

HUITIÈME RÉOLUTION

[Renouvellement du mandat de la Société GST INVESTISSEMENTS, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de

la société GST INVESTISSEMENTS arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

[Renouvellement du mandat de la Société 2RBI SA, Administrateur]

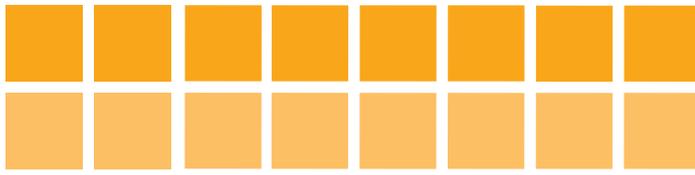
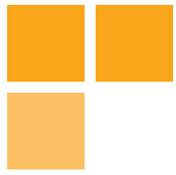
L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société 2RBI SA arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

C. RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

[Pouvoirs pour formalités]

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales.



FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

• GILLES VIENOT

Né le 02/08/1921
Président d'honneur, Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 665
Première nomination : 1960
Expiration du mandat : 2010⁽¹⁾

Durée du mandat : 2 ans

Entré en 1960 dans le Groupe SALVEPAR, Président de 1967 à 1993, année de son départ en retraite.

• YVES-CLAUDE ABESCAT

Né le 28/05/1943
Président - Directeur Général, Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1
Première nomination : 1996
Expiration du mandat : 2013

Durée du mandat : 6 ans

Autres mandats exercés :

Administrateur

- FRANÇOIS CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE S.A.
- Groupe GASCOGNE S.A.
- GL EVENTS S.A.
- IPSOS S.A.
- OBERTHUR TECHNOLOGIES S.A.
- AXUS S.A. (Société de droit belge)

Représentant permanent de SOCIETE GENERALE CAPITAL DEVELOPPEMENT, Administrateur, auprès de :
- LT PARTICIPATIONS S.A. (Groupe IPSOS)

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1970. Fonctions exercées à la SOCIETE GENERALE jusqu'au 30 septembre 2006 : Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises – BI.EN. Membre du Comité de Direction Groupe.

• ALINE FRAGNET D'HAUSEN

Née le 09/11/1957
Administrateur, Président
du Comité des Comptes
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1
Première nomination : 2003
Expiration du mandat : 2015

Durée du mandat : 6 ans

Entrée à la SOCIETE GENERALE en 1979. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE :

Responsable du Groupe Transport – Infrastructures – Logistique à la Banque de Financement et d'Investissement (SOCIETE GENERALE CIB).

• MICHEL DOUZOU

Né le 19/02/1946 Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1
Première nomination : 2002
Expiration du mandat : 2012

Durée du mandat : 6 ans

Autres mandats exercés :

Président-Directeur Général

- SOGEFIMUR S.A.

Administrateur

- AFICA S.A.
- FAVI S.A.
- GENEBANQUE S.A.
- SOGEFIMUR S.A.
- SOGEPROM S.A.
- SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs)
- CENTRE ANTI CANCEREUX DE MONTPELLIER (FONDATION D'ENTREPRISE VAL D'AURELLE)

Représentant permanent de la SOCIETE GENERALE, Administrateur, auprès de :

- CGA
- GENEFINANCE
- SOGEBAIL S.A.

Représentant permanent de SOGEPARTS, Administrateur, auprès de :

- SOCIETE GENERALE FINANCIAL SERVICES HOLDING

Président du Conseil d'Administration du Group Sup de Co Montpellier

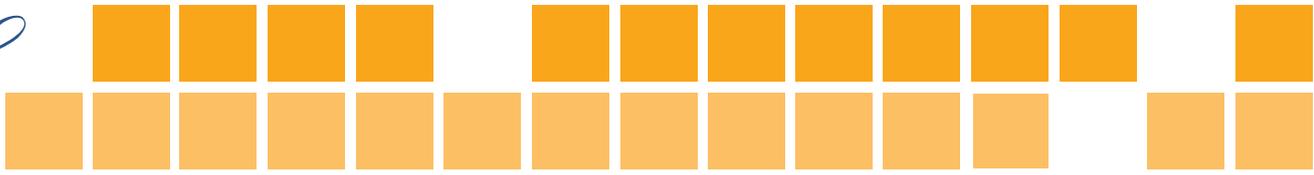
Entré à la SOCIETE GENERALE en 1963. Fonctions exercées à la SOCIETE GENERALE jusqu'au 31 octobre 2009 : Directeur Délégué de la Banque de Détail en France.

• NICOLAS TRUELLE

Né le 01/11/1961
Administrateur indépendant
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 10⁽²⁾
Première nomination : 2009
Expiration du mandat : 2015

(1) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010 pour deux ans (cf. Article 10 des Statuts).

(2) Acquisition le 29 mars 2010



FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

Durée du mandat : 6 ans

Autres mandats exercés :

Président du Directoire

- VIA LOCATION, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Président

- VL HOLDING S.A.S
- LOCATION TRANSPORTS BRIOCHINS S.A.S
- VL FINANCES S.A.S
- VLD S.A.S
- VLM S.A.S
- VLE S.A.S

Administrateur

- VIA TRUCK LEASE BENELUX

Gérant

- TRANSAUTO STUR

SOCIETE GENERALE S.A.

Groupe bancaire privé

Administrateur représenté par Denis DEVERS

Nombre d'actions SALVEPAR détenues :

- SOCIETE GENERALE : 2
- GROUPE SOCIETE GENERALE :
 - SG CAPITAL DEVELOPPEMENT : 641.898
 - SOGEPARTICIPATIONS : 162.975

Première nomination : 1987

Expiration du mandat : 2013

Durée du mandat : 6 ans

Denis DEVERS

Né le 27/11/1962

Autres mandats exercés :

Administrateur

- GENEBANQUE
- GENEFIMMO
- GENEFINANCE

Directeur Général Délégué

- GENEFINANCE

Directeur Général

- GENEBANQUE

Représentant permanent de la SOCIETE GENERALE,
Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1986. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur de la Gestion Financière du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2008.

GST INVESTISSEMENTS S.A.

Groupe familial

Administrateur représenté par Georges TRAMIER

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 131.294

Première nomination : 1992

Expiration du mandat : 2010⁽³⁾

Durée du mandat : 6 ans

Georges TRAMIER

Né le 02/06/1955

Membre du Comité des Comptes

Autres mandats exercés :

Président Directeur Général

- GST INVESTISSEMENTS S.A.
- COMPAGNIE CHAIX S.A.
- AUBERT FRANCE S.A.

Président

- S.A.S. KELLY
- S.A.S. AUBERT INTERNATIONAL
- S.A.S. ATHINA

Administrateur

- TRANSPORTS CHABAS S.A.
- GST INVESTISSEMENTS S.A.
- SICATEC S.A.
- ANVILLE TWO S.A.

Représentant permanent de GST INVESTISSEMENTS S.A., Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- ANVILLE PARTICIPATIONS S.A. (Luxembourg)

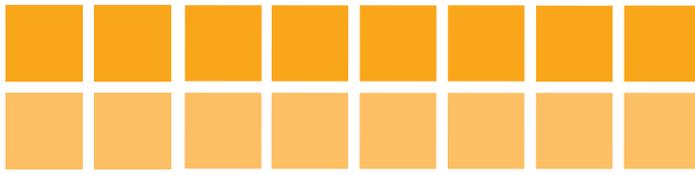
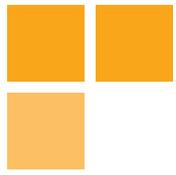
Représentant permanent de AUBERT INTERNATIONAL S.A., Administrateur, auprès de :

- AUBERT BELGIUM S.A. (Belgique)
- AUBERT DEVELOPPEMENT S.A.

Représentant permanent de COMPAGNIE CHAIX S.A., Administrateur, auprès de :

- SOCIETE DES GRANDS HOTELS D'AVIGNON S.A.
- SOCIETE HOTELIERE DE LA PLACE CRILLON S.A.

(3) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010 pour une durée de quatre ans.



FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

2 RB-I S.A.

Administrateur indépendant
représentée par Robert BIANCO

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 48.150

Première nomination : 1998

Expiration du mandat : 2010⁽⁴⁾

Durée du mandat : 6 ans

Groupe familial

Robert BIANCO

Né le 23/02/1964

Membre du Comité des Comptes

Autres mandats exercés :

Président du Directoire

- 2 RB-I S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- TIVOLY S.A.

Représentant permanent de 2 RB-I S.A.,

Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.

- HÔTEL LE VAL THORENS S.A.

- S.A.S. POMME DE PIN EXPANSION

Gérant

- S.C.I. LA VOLONTE

- S.C.I. GOGEPHIL

- S.A.R.L. AGNES

- EURL COLO

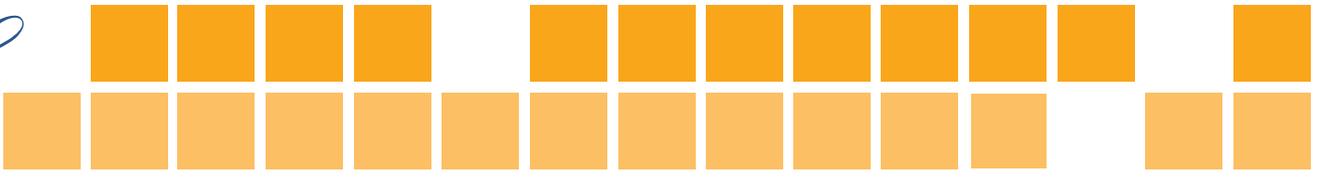
- S.C.I. LE LAMA

- S.C.I. GB INVEST

Censeur

- HÔTEL LE VAL THORENS S.A.

(4) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2010
pour une durée de quatre ans.



NOTES

